

Antoine TINE

Docteur en science politique de l'Institut d'Études politiques de Paris.
Professeur, UFR sciences juridiques et politiques,
Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal

(1997)

*“De l'un au multiple
et vice-versa ?
Essai sur le multipartisme
au Sénégal (1974-1996).”*

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Antoine TINE

[Docteur en science politique de l'Institut d'Études politiques de Paris.]

“De l'un au multiple et vice-versa ? Essai sur le multipartisme au Sénégal (1974-1996)”.

Un article publié dans la revue **Polis**, *Revue camerounaise de science politique*, vol. 1, n° 3, août 1997, pp. 61-105.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 2 avril 2008 de diffuser ce texte dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriels : tony_tine66@yahoo.fr ou antoinetine@hotmail.com

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 17 avril 2008 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Table des matières

Quid ?

I. Construction politico-constitutionnelle d'une démocratisation

1. De l'époque coloniale aux lendemains des indépendances.
2. De SENGHOR à DIOUF ou les ruses d'un pluralisme unitaire.

II. "La Geste" du multipartisme

1. De l'arithmétique et de la logique du partisan
 - 1) *L'absence d'une stratégie claire d'opposition*
 - 2) *La querelle de leadership et de représentativité*
2. La rue et les urnes : chroniques électorales.
 - 1) *Les élections de 1978* (26 février 1978)
 - 2) *Les élections de 1983* (27 février 1983)
 - 3) *Les élections de 1988* (27 février 1988)
 - 4) *Les élections de 1993* (février 1993)
3. Difficile alternance
 - 1) *L'ini (é)quité du jeu électoral*
 - 2) *La non-visibilité de projets alternatifs de société*
 - 3) *Le déficit de citoyenneté*

Et alors ?

Références bibliographiques

Antoine TINE

**“De l'un au multiple et vice-versa ?
Essai sur le multipartisme au Sénégal (1974-1996)”.** *

Un article publié dans la revue **Polis**, *Revue camerounaise de science politique*, vol. 1, n° 3, août 1997, pp. 61-105.

"Oui. Ce sont des dictateurs. Ils ne sont pas sincèrement démocrates. Le parti, c'est de la foutaise, un système de petits copains. Les élections, c'est de la rigolade. Moi, je le dis, ce sont des dictateurs."

Cheikh Hamidou KANE, *Les gardiens du temple*, Paris, Stock, 1995, p.202.

Quid ?

[Retour à la table des matières](#)

L'étude des partis politiques est un objet canonique en science politique, cependant les partis politiques ont mauvaise presse. Ils sont souvent contestés, accusés de confisquer la "chose publique" et de manipuler les citoyens. Ils sont alors considérés comme des "fossoyeurs" de la démocratie (*Rousseau, Guizot, Madison, Schmitt...*). Cette mauvaise image est accrue par les liens fréquents entre les partis politiques et les "affaires" de corruption et les achats d'allégeances... Perçus comme des organisations éloignées des préoccupations du plus grand nombre, les partis poli-

* *Cet article a fait l'objet d'un exposé dans le cadre du séminaire inter-DEA de Serge BERNSTEIN et Jean CHARLOT sur "Histoire et théorie des partis politiques" donné en 1996 à l'I.E.P. de Paris. Je remercie Abraham OKOKO-ESSEAU, Albert KÉCHICHIAN et Kay LAWSON pour leurs remarques à l'époque. Merci à Luc SINDJOUN, de m'avoir encouragé instamment à publier, à Mamadou DIOUF, Marc SADOUN, Guy HERMET et Bernard MANIN d'avoir bien voulu promener leur regard critique sur la première version de ce texte. Leurs remarques m'ont été bénéfiques. Je suis seul responsable des erreurs qui subsistent.*

tiques sont pourtant des éléments essentiels des régimes démocratiques (*Tocqueville...*)¹. En tout cas, la question se pose de savoir ce qu'est un parti politique dans un système démocratique. Retenons, pour fixer notre objet d'étude, cette définition sommaire selon laquelle le parti comme "forme" ou "idéal-type" politique *est "l'institution destinée à intervenir dans le processus de décision politique en se présentant comme canal de réglementation de l'obligation politique"*². On peut ajouter qu'en démocratie la notion de parti politique est liée à celle de pluralisme. Dès lors,

¹ Il existe une immense bibliographie sur les partis politiques. Nous ne pouvons suggérer ici que quelques études générales et comparatives. Cf. entre autres Joseph LA PALOMBARA and Myron WEINER, *Political parties and political development*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1966 ; Giovanni SARTORI, *Party and party systems : a framework for analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976 ; Daniel -Louis SEILER, *De la comparaison des partis politiques*, Paris, Economica, 1986 ; Michel OFFERLE, *Les partis politiques*, Paris, P.U.F. ("que sais-je"), 1987 ; Angelo PANEBIANCO, *Political parties : organisation and power*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988 ; Dean McSWEENEY and John ZWESPER, *American political parties. The formation, decline and reform ,of the American party system*, London and New York, Routledge, 1991 ; Paolo POMBENI, *Introduction à l'histoire des partis politiques*, trad. de l'italien par Isabelle Richet, Paris, P.U.F., 1992 ; Joni LOVENDUSKI and Pippa NORRIS (eds.), *Gender and party politics*, London, Sage, 1993 ; Klaus VON BEYME, *Political parties in Western Democracies*, Aldershot, Gower Publishing Company, 1995 (1982) ; Scott MAINWARING and Timothy R. SCULLY (eds.), *Building Democratic Institutions. Party systems in Latin America*, Stanford, Cal., Stanford University Press, 1995...

² Paolo POMBENI, *Ibid.*, p. 23. Il n'existe pas de définition standard du parti politique. L'on se contentera ici de souligner que, d'une manière générale, les partis politiques se distinguent des groupes d'intérêts, des factions, des clubs, des comités de notables... Les partis politiques ont pour objectif la conquête et la conservation du pouvoir à la différence des simples associations de société civile. Cette caractérisation est discutée, mais c'est celle que privilégie cet travail, car elle nous semble la plus claire analytiquement. Les partis politiques, comme le pensent Weber et après lui Schumpeter, sont des **formes d'entreprises politiques** (ce ne sont pas les seules) de représentation en compétition dans le "champ" (Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Minuit, 1980) du pouvoir politique. Cf. Max WEBER, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959 et Joseph SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme, démocratie*, Paris, Payot, 1972. Dans cette perspective, la notion de parti politique renvoie à celle de **professionnalisation de la politique** : Daniel GAXIE, *Les professionnels de la politique*, Paris, P.U.F., 1973.

l'être partisan se dit de plusieurs manières et se différencie de l'activité factionnelle. Voilà pourquoi, le multipartisme est un élément inhérent à la réalisation d'une démocratie pluraliste. Mais, cela signifie t-il que les partis politiques concourent réellement à édifier le pluralisme démocratique ? Que signifie et que vaut le *nombre* de partis politiques au regard de la *raison démocratique moderne*, qu'on peut qualifier de raison critique et représentative ³ ?

Cette interrogation a pour contexte l'histoire politique sénégalaise de 1974 à 1996. Analyser l'expérience multipartisane du Sénégal pendant cette période revient à faire la genèse de celle-ci, à suivre à la trace son évolution pour en apprécier la portée et en saisir les contours. A l'heure où la quasi-totalité des pays africains étaient plongés dans les affres du parti unique, Le Sénégal , avec son système démocratique précoce, faisait figure d'exemplarité et fut célébrée comme telle ⁴. Or, depuis la fin

³ Il y a là une allusion claire à Patrice GUENIFEY, *Le nombre et la raison. La Révolution française et les élections*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1993.

⁴ Longtemps, les Sénégalais ont vécu ou subi, à leur corps défendant, l'autosatisfaction d'être les pionniers de la démocratisation en Afrique. De fait, le Sénégal pouvait, à juste titre, faire figure de modèle de stabilité politique et de pluralisme : pas de coup d'État militaire ni de dictature arrogante ni parti unique constitutionnel et totalitaire. En plus, le pluralisme partisan a au Sénégal une longue histoire qu'aucun autre pays d'Afrique francophone ne peut revendiquer. Une histoire exemplaire, dont les facteurs de réussite seraient l'intelligence et la pondération de ses dirigeants politiques ("skilful political leadership"), le professionnalisme de son armée ("professionalism of the military"), une culture politique de dialogue, l'attachement des élites sénégalaises aux valeurs et procédures démocratiques, le soutien maraboutique : Sheldon GELLAR, *Senegal. An African nation between Islam and the West*, Boulder and Oxford, Westview Press, 1995, 2nd edition, p.21. Il y a de cela, mais aujourd'hui cette explication ne suffit pas. Elle conforte toujours la thèse de l'exemplarité démocratique. Or, devant la dégradation dramatique de leurs conditions de vie et les multiples supercheries du jeu électoral, beaucoup de Sénégalais en viennent à penser que leur pays est en régression et a été même devancé par des pays, comme le Bénin, entrés récemment en "transition démocratique". Il importe de tenir compte de cette crise du nationalisme sénégalais ou de la fierté nationale pour examiner les failles et brisures du lien démocratique. N'a t-on pas désormais une société qui se remet davantage en question et

des années 80, la plupart des Etats du continent sont en train de se démocratiser. Le Sénégal ne fait plus exception. Au contraire, les limites et l'inachèvement de la démocratie sénégalaise deviennent plus visibles, signalant la fin d'une épopée : celle du mythe de la vitrine démocratique de l'Afrique. Les fabrications idéologiques qui ont produit la légitimité historique de la démocratie sénégalaise se révèlent de moins en moins efficaces. Il y a aujourd'hui dans la société sénégalaise le sentiment d'une frustration politique et d'une démocratie confisquée. Il apparaît de plus en plus que la démocratie, malgré l'instauration du multipartisme intégral, participe d'une logique d'affabulation, car elle n'a donné lieu ni à des élections transparentes ni encore moins à la possibilité d'une alternance démocratique. Le scepticisme semble gagner les esprits devant les irrégularités chroniques et les ruses qui entachent le travail électoral et le jeu des partis. Il y a comme une impasse qu'aggrave la situation de décomposition économique et sociale. Au coeur de cette problématique surgit le paradoxe du multipartisme sénégalais : **et si la multiplication des partis politiques au Sénégal avait quelque chose à voir avec la théâtralisation d'une logique unitaire ?** ⁵

qui voit de façon plus lucide l'inachèvement de son système ? L'identité politique sénégalaise n'est plus ce qu'elle était..; Voir : Donal Cruise O' Brien, "Le contrat social sénégalais à l'épreuve", in *Politique africaine*, n°45, mars 1992, pp. 9-20.

⁵ Ce questionnement se rattache à la sociologie de la manifestation symbolique de soi telle qu'elle a été développée par Erwing GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne*, 1- La présentation de soi (trad. de l'anglais par Alain Accardo) ; 2- Les relations en public (trad. de l'anglais par Alain Kihm), Paris, Minuit, 1973. Dans le prolongement de cette problématique sociologique dite de l' "interactionnisme symbolique", notre dette va aussi à Georges BALANDIER qui a montré d'une façon incisive que pour comprendre la modernité politique et le pouvoir, il n'est pas de ligne plus droite que le "détour" d'une anthropologie de la simulation, du jeu-spectacle : Voir *Le détour. Pouvoir et modernité*, Paris, Fayard, 1985 ; *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1992 ; Marc ABELES, "La mise en représentation du politique", in Marc ABELES et Henri-Pierre JEUDY (sous la dir. de), *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, 1997, pp. 247-271. Faut-il préciser qu'il ne s'agit pas ici de tenter une étude des différentes pratiques - symboles, cérémonies, rites, liturgies - par lesquelles se routinise l'empire de la représentation du pouvoir politique sénégalais. Cet article prend s'inspire simplement d'une problématique théori-

L'objectif de cette étude n'est pas de mesurer l'impact des partis politiques dans la réalisation de la démocratisation au Sénégal ni de dire à quoi servent ces organisations. Encore moins, s'agit-il de faire une herméneutique des idéologies partisanes pour voir dans quelle mesure ce que les partis disent d'eux-mêmes règle le jeu politique sénégalais. Loin d'une analyse juridico-institutionnelle et d'une évaluation substantialiste ou moraliste ⁶, il est question d'examiner au ras des procédures et des

que laquelle établit le lien organique entre politique et représentation. Cette caractérisation n'est ni subalterne, ni déviée, ni péjorative. Ne peut-on pas considérer qu'elle est fondamentale et commune à l'expérience des sociétés humaines et des démocraties modernes ? S'interroger sur la théâtralisation politique, ce n'est donc pas dévaloriser le "fait du pluralisme" (Rawls), mais le rapporter à sa banalité historique et en même temps le démystifier. Comprendons que le mythe politique ici n'est pas nécessairement mensonge, mais "faire croire" instaurant une "légitimité des origines" (Isaiah Berlin) et se révélant au quotidien comme une invention paradoxale. En effet, il balance sans cesse entre l'être et le paraître, le plein et le vide, le sens et le non-sens...Rendre compte d'une mystification, c'est proprement envisager l'espace et le temps de crise d'un phénomène ou le problématiser. Par ce biais, la crise ouvre à la crise. Voir à cet égard les travaux de Fabien Eboussi Boulaga, notamment *La Crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*, Paris, Présence Africaine, 1977, pp. 115-237 et *Les Conférences Nationales en Afrique. Une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993, pp. 88-94. S'il faut synthétiser le projet théorique envisagé ici, l'on peut dire que cet article vise à récolter quelques éléments empiriques d'une critique de la représentation démocratique au Sénégal. L'expérience du multipartisme en constitue la scène.

- ⁶ J'espère ainsi éviter le piège du discours normatif sur les partis politiques, qui aboutit à biaiser l'analyse sociologique par un certain désir de pureté morale ou par une sorte d'indignation prophétique. Il ne faut pas confondre en l'occurrence la critique critique des partis et l'invective. Michel Offerlé a bien vu le danger normativiste : "Il y a en chacun de nous, écrit-il, un Michels qui sommeille : en formulant la loi d'airain de l'oligarchie, Michels invite à l'insinuation prescriptive concernant le "bon parti", celui qui correspond à nos "ça va de soi" [...] lorsque tel politologue stigmatise un parti ou prophétise le déclin d'une organisation ou la mort des partis, l'on devrait d'abord réfléchir sur le mode de production de travaux à vocation explicative qui, en s'instituant juge, prennent parti dans une compétition dont ils devraient rendre compte." (Michel OFFERLE, *Ibid.*, p.7). Cependant, il ne s'agit pas de se réfugier derrière une indifférence axiologique ni derrière un positivisme naïf et formaliste, mais de réfléchir sur la compétition multipartisane au Sénégal et d'en apprécier la portée et la signification du **jeu politique, compris ici comme "spectacle" et comme "marché"**. Faut-il relever enfin que cette étude se veut un

"trajectoires" multipartisanes, électorales notamment, quelques aspects de l'expérience démocratique sénégalaise, notamment l'ambiguïté en son sein entre une "invention" permanente de la pluralité et une tradition de l'unification. Entre l'un et le multiple, entre la fragmentation et l'intégration...

"essai", au sens où Clifford GEERTZ l'entend, c'est-à-dire un cheminement intellectuel où l'on ne s'attend pas à un progrès toujours rectiligne, comme dans une monographie ou un traité. Dans ce type d'exercice, l'on peut placer l'objet d'étude dans des perspectives diverses, faire des détours, emprunter de petites routes, décoller dans n'importe quelle direction, pourvu qu'il y ait un mouvement dialectique "entre le plus local des détails locaux et la plus globale des structures globales" (*Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, trad. de l'anglais par Denise Paulme, Paris, P.U.F., 1986, p.11). Pour ce faire, nous balançons sans cesse entre les faits et procédures de la vie politique sénégalaise et l'histoire et la théorie des partis politiques. Encore une fois, nous ne voulons pas ici apprécier la qualité démocratique des partis politiques au Sénégal ni leur rôle dans la démocratisation, car bien souvent une telle évaluation reste superficielle, peu objective, manquant de distance axiologique, marquée qu'elle est par des préjugés idéologiques de la part du chercheur. Cf. à cet égard : Hans DAALDER, "A crisis of party ?", in *Scandinavian Political Studies*, 15 (4), dec. 1992, pp. 269-288.

I - Construction politico-constitutionnelle d'une démocratisation ⁷

1 - De l'époque coloniale aux lendemains des indépendances.

[Retour à la table des matières](#)

Le Sénégal se réclame, contrairement à beaucoup d'autres pays africains, d'une assez longue tradition de pluralisme politique ou d'apprentissage de la démocratie multipartisane. Aux fins de forger un mythe d'origine, certains chroniqueurs et poètes - dont le Président-Poète, Léopold Sédar Senghor- n'hésitent pas à remonter jusqu'à la date de 1789, quand la colonie du Sénégal envoya un cahier de doléances lors des États Généraux en France métropolitaine. Cette généalogie est très contestable parce que, non seulement ces doléances ne furent rédigées que par des Français et des Métis, mais surtout elles demandaient de maintenir la traite négrière et de la libéraliser en supprimant le monopole de ce commerce par la *Compagnie du Sénégal* ⁸. La date de 1789 n'est donc nul-

⁷ Je m'inspire ici de l'excellent ouvrage de Gerti HESSELING, Histoire politique du Sénégal. Institutions, droit et société, Paris, Karthala ; Leiden, Afrika-Studiecentrum, 1985, de Ruth Schachter MORGENTHAU, Political Parties in French-Speaking West Africa, Oxford, Clarendon Press, 1964, de Jacques Mariel NZOUANKEU, Les partis politiques sénégalais, Dakar, Clairafrique, 1984 et de François ZUCCARELLI, La vie politique sénégalaise, 2 tomes : 1- 1789-1940 ; 2- 1940-1988, Paris, CHEAM, 1987 et 1988. La réponse à la question de l'émergence des partis politiques et de toute organisation bureaucratique-légale dans les nouveaux États du "Tiers-Monde" a souvent été a-historique, donnée dans la problématique des théories néo-fonctionnalistes de la modernisation politique (Cf. David APTER, The Politics of modernization, Chicago, Chicago University Press, 1965). Pour un excellent panorama critique de ces théories développementalistes et organicistes, voir : Bertrand BADIO, Le développement politique. Préface de Georges Lavau, Paris, Economica, 1994 (5^{ème} éd.).

⁸ Cf. Abdoulaye LY, La Compagnie du Sénégal, Paris, Présence africaine, 1958. La Compagnie du Sénégal était une entreprise maritime. Héritière de la

lement représentative de l'émergence démocratique au Sénégal, car les intérêts des Noirs n'étaient pas pris en compte. C'est un fantasme idéologique. Dans une perspective historique plus sérieuse et scientifique, l'on se contentera de dater la naissance du multipartisme sénégalais après la première guerre mondiale en retenant l'expérience des "*quatre communes de plein exercice*" (*Dakar, Gorée, Rufisque et St-Louis*) dont les originaires étaient "*citoyens français*". Dans l'A.O.F. (Afrique Occidentale Française), le débat politique n'était autorisé que dans ces contrées privilégiées, qui relevaient des procédures administratives, politiques et judiciaires de la Métropole. Ailleurs, les "*sujets français*" (*indigénat*) n'avaient pas droit à la libre expression de leurs opinions. Ils étaient soumis aux travaux forcés et pouvaient encourir de sévères sanctions pénales, allant jusqu'à l'exil. Ils ne pouvaient pas se faire représenter alors que les citoyens éalisaient un député à l'Assemblée Nationale française depuis le début de la III^e République. Ces derniers choisissaient aussi parmi eux des conseillers municipaux, des maires et des conseillers au Conseil Général. Ils accédaient également plus facilement à l'instruction publique dans les *lycées* (Lycées Faidherbe et Van Vollenhoven), pouvaient publier un journal et fonder des associations volontaires et partisans.

On peut affirmer que c'est dans le cadre restreint des quatre communes que le Sénégal colonial s'initia au multipartisme et au jeu de la démocratie moderne. Des courants de pensée et des clivages durables y apparurent d'abord sous la domination des Blancs et des Métis. L'élection de **Blaise DIAGNE** le 10 Mai 1914 comme député du Sénégal et premier député noir ⁹ marqua la fin de l'hégémonie absolue des Blancs et

Compagnie des Indes Occidentales, elle eut le monopole de la fourniture d'esclaves aux îles françaises conjointement à tout le commerce français d'Afrique Occidentale. Elle joua donc un rôle pionnier dans l'ère des Négriers en France et fut une tête de pont pour la colonisation française.

⁹ On se reportera avec profit au petit livre de Amadou Aly DIENG, Blaise Diagne, premier député africain, Paris, Chaka, 1990. Sur la vie politique et partisane au Sénégal pendant la période des "quatre communes", lire : F. ZUCCARELLI, "La vie politique dans les quatre communes du Sénégal", in Ethiopiques, n°12, 1977, pp. 34 et ss et surtout l'ouvrage fondamental de JOHNSON

des Métis. Mais, Blaise Diagne ne prônait pas une politique différente de celle de la Métropole. Au contraire, il était un ardent défenseur de l'idéologie assimilationniste de la colonisation française. Contre lui, s'opposa sans succès **Galandou Diouf** aux élections de 1928 et 1932.

Un autre courant s'affirma au coeur des années trente derrière **Lamine GUEYE**, Docteur en Droit de Paris, maire de St-Louis dès 1925, mais exerçant la profession d'avocat à Dakar. Il y avait aussi comme leader un autre avocat Me Paul Bonifay. Lamine Guèye avait adhéré à la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière), était également partisan de l'assimilationnisme : "*Nous pourrions tout par la France, disait-il, tout par la République, jamais rien sans la France, jamais rien sans la République*" ¹⁰ . Ce n'était donc pas pour se démarquer de la Métropole qu'il fonda en 1934 le *Parti Socialiste Sénégalais (P.S.S.)*, qui se transforma très vite en section sénégalaise de la SFIO française, sous le nom de *Fédération Socialiste SFIO du Sénégal*, avec comme publication *l'A.O.F.* Le parti laministe était soucieux d'entretenir des relations cordiales avec la Métropole et se présentait comme un parti de notables, recrutant principalement dans la bourgeoisie citadine des quatre communes,

Jr., G. WESLEY, *The emergence of black politics in Senegal, 1900-1920*, Stanford University Press, 1971 ; trad. de l'anglais par François Manchuelle, *Naissance du Sénégal contemporain. Aux origines de la vie politique moderne (1900-1920)*. Préface de Marc Michel, Paris, Karthala, 1991.

¹⁰ Lamine Guèye, cité par Elikia M'BOKOLO, *L'Afrique au XX^e siècle. Le continent convoité*, Paris, Seuil, 1985, 2^e éd., p.147. En général, l'idéal des élites des quatre communes était leur totale assimilation : Cf. G.Wesley Johnson, "Les élites au Sénégal pendant la période d'indépendance", in Charles-R. Ageron et Marc Michel (sous la dir. de), *L'Afrique noire française : l'heure de l'indépendance*, Paris, CNRS-Editions, 1992, pp. 25-40. La plupart étaient fonctionnaires et essayaient de se comporter comme des "Français en Afrique", fascinés qu'ils étaient par le modèle métropolitain et voulant réaliser la fusion des moeurs africaines et européennes. La littérature sénégalaise de cette époque en retrace avec bonheur les péripéties : Cf. Ousmane Socé DIOP, *Karim et Mirages* de Paris. S'inspirant de ce même contexte, une autre littérature mettra en exergue les échecs de l'assimilation à travers par exemple la déchirure identitaire d'une mulâtresse, repoussée aussi bien par les Noirs qu'elle hait que par les Blancs auxquels elle veut désespérément ressembler : Abdoulaye SADJI, *Nini la mulâtresse*.

parmi les "citoyens" français. Néanmoins, Lamine Guèye se distingua dans son opposition farouche à Galandou Diouf, à ses partisans et au Gouvernement de Vichy. Il fut le leader populaire du *Bloc Africain*, qui fut à l'époque synonyme de changement, de progrès, d'opposition à la France au point qu'il y avait une mode vestimentaire bloc et que les populations chantaient les louanges de ce parti (elles disaient "*belok*"). En son sein se forma une bonne partie de la première génération d'hommes politiques sénégalais, dont le plus illustre fut **Léopold Sédar SENGHOR**, qui n'était pas citoyen français, mais fils d'un riche "sujet" sérère, commerçant à Joal. On peut dire que les contestations les plus incisives vinrent des sujets et non des citoyens. En effet, ces derniers étaient trop jaloux de leur statut privilégié et défendaient l'assimilation avec éloquence. L'agréé de Grammaire voulait être un homme de la brousse sénégalaise. D'ailleurs, ne l'appelait-on pas dédaigneusement le "*député en Kaki*" tandis que l'avocat saint-louisien était l'homme en cravate ?

Fort de tout cela, Senghor allait démissionner du parti laministe parce qu'il estimait que ce dernier, non seulement était népotique ("*clan politics*"), mais était trop lié aux intérêts électoraux métropolitains. Dans sa lettre de démission à Guy Mollet, il expliqua que son action était dans les intérêts du Socialisme Africain et douta que la SFIO fût capable d'accompagner les réformes nécessaires en Afrique. Senghor ne supportait pas la discipline et l'idéologie socialiste française, notamment son anticléricalisme. Après la rupture, il rejoignit le groupe parlementaire des *Indépendants d'Outre-mer*, sponsorisé par le M.R.P. et battit ensuite Lamine Guèye aux élections. En 1948, il décida de fonder le *Bloc Démocratique Sénégalais (BDS)* et lança *Condition humaine*. A partir de ce moment, il prit une place prépondérante dans l'évolution de la vie politique sénégalaise. Il focalisa autour de son leadership et grâce à ses succès électoraux en 1951, 1952, 1956 et 1957, différents appels au regroupement des forces politiques. C'est ainsi que dès 1956, il fut l'animateur d'une première unification des partis qui donna naissance au *Bloc Populaire Sénégalais (BPS)*. Deux ans plus tard, à la veille du référendum de 1958, il réussit à intégrer dans sa "mouvance le parti de Lamine Guèye.

Ainsi naquit *l'Union Progressiste Sénégalaise* (UPS). Le PAI refusa de se joindre à cette union.

C'est véritablement à l'occasion des luttes pour la décolonisation que se déploya, avec plus d'animation, l'histoire réelle du multipartisme au Sénégal. L'effervescence multipartisane est une vieille affaire au Sénégal. En plus des partis bien connus de Blaise Diagne, Galandou Diouf, Lamine Guèye et Senghor, il existait d'autres forces politiques : *l'Union Démocratique Sénégalaise*, section territoriale dissidente du R.D.A., le *Parti de la Solidarité Sénégalaise* dirigé par le jeune marabout Cheikh Tidiane SY et d'autres mouvements à base régionale et/ou ethnique, comme le *Mouvement Autonome Casamançais* d'Assane SECK...

La Constitution française de 1946 favorisait cette vie politique, puisqu'elle instaurait au sein de chaque territoire une Assemblée élue dotée de pouvoirs financiers et créait à côté du Gouverneur Général de la fédération de L'Afrique Occidentale et Centrale un Grand Conseil élu. Cependant, cette organisation était loin d'être totalement démocratique et les élections se faisaient selon deux collèges, l'un de statut métropolitain et l'autre de statut local ou indigène. Tout de même, il y avait déjà là les prémisses d'une démocratie. Ce n'est qu'en 1956 que fut instauré le suffrage universel avec la loi-cadre Gaston Defferre. Cette loi visait "*l'union entre la France métropolitaine et les peuples des territoires d'outre-mer*". Elle donnait à chaque colonie un Conseil de gouvernement émanant de l'Assemblée territoriale, mais elle privait la fédération d'un pouvoir exécutif. En revenant au pouvoir en 1958, le Général de Gaulle relança le débat sur l'indépendance et donna ainsi matière à une expression plurielle des opinions politiques. Au Sénégal, le *PAI - Parti Africain de l'Indépendance*- fut le seul groupement politique à revendiquer l'indépendance en 1958. Cette doléance n'eut pas beaucoup d'audience, car la frange la plus influente du personnel politique sénégalais était plutôt soucieuse de maintenir la fédération et donc la tutelle coloniale. D'où le "Oui" massif au référendum constitutionnel du 28 Septembre 1958 avec 70.362 voix contre 21.901 de non.

Néanmoins, deux années après, le Sénégal accédait à l'indépendance avec Léopold Sédar Senghor comme président de la République et **Mamadou DIA** comme président du Conseil (Chef du Gouvernement). Ces deux hommes étaient les leaders principaux de l'U.P.S. (Union Progressiste Sénégalaise), parti majoritaire sur la scène politique de l'époque. De 1966 jusqu'en 1974, la vie politique sénégalaise fut marquée par la confiscation du pouvoir au profit d'un présidentialisme autoritaire, qui hypothéqua la réalité "coloniale" d'un multipartisme balbutiant. De plus en plus, l'U.P.S. s'érigea en parti unique de facto, contre la Constitution, et le président de la République se dota de tous les pouvoirs. Aussi, le pouvoir senghorien put-il savourer la satisfaction de gouverner le Sénégal sans concurrence ni contrôle. Aux élections présidentielles de 1963, Senghor fut crédité de 99% des voix. Quelques faits ont assuré cette hégémonie :

1)- 1960 : interdiction du *PAI* de **Majhemout DIOP** , accusé d'être responsable des troubles survenus lors d'élections municipales à St-Louis.

2)- 1962 : l'éviction de Mamadou DIA, accusé d'avoir fomenté un coup d'Etat, mit fin au bicéphalisme de l'Exécutif et autorisa une révision constitutionnelle qui établit les fondements du présidentialisme au Sénégal ¹¹.

¹¹ - Voilà le contexte qui a donné naissance à la Constitution du 7 Mars 1963, toujours en vigueur : Cf. Magatte LO, Sénégal : l'heure du choix, Paris, L'Harmattan, 1986 et Mamadou DIA, Vicissitudes de la vie d'un militant du Tiers-Monde, Paris, Publisud, 1985. Cette Constitution a été sujette à de nombreuses révisions : 20 juin 1967 ; 14 mars 1968 ; 26 février 1970 ; 19 mars 1976 ; 6 avril 1976 ; 28 décembre 1978 ; 6 mai 1981 ; 1er mai 1983 ; 24 mars 1984, 16 février 1991, 5 avril 1991 (2 fois), 6 octobre 1991, 15 janvier 1992, 30 mai 1992, 13 juin 1994. Soit, au total en l'espace de 21ans, 16 révisions constitutionnelles. **Ce qui importe ici ce n'est pas le nombre, mais la raison politique** qui autorise ces modifications. En étudiant ce phénomène, Babacar Kanté se pose la question percutante : "Et si le constitutionnalisme en Afrique n'avait qu'une valeur symbolique ?" : "Le Sénégal, un exemple de continuité et d'instabilité constitutionnelle", in Revue juridique politique et économique du Maroc, n°22, 1989, pp.145-160. On lira aussi dans cette perspective l'excellent ouvrage de Issa G. SHIVJI (ed.), State and Constitutionalism. An African De-

3)- 1962 : interdiction de *BMS (Bloc des Masses Sénégalaises)* de **Cheikh Anta DIOP**, qui pourtant avait soutenu l'U.P.S. contre la promesse que les libertés démocratiques seraient sauvegardées. La promesse ne fut pas tenue. Le BMS se reconstitua avec les partisans de Dia (Les Diaistes) dans la clandestinité, sous le nom de *Front National Sénégalais (FNS)*, mais le gouvernement le supprima encore en 1964.

4)- 1964 à 1966 : ralliement des partis politiques à l'U.P.S., dont le *P.R.A.-Sénégal*.¹² et octroi de portefeuilles ministériels à ses leaders, **Abdoulaye LY, Amadou Mokhtar MBOW et Assane SECK**.

Ainsi se consumma l'hégémonie politique : l'U.P.S. fut désormais le seul maître à bord. On assista alors à l'instauration d'un régime présidentiel fort, où le parti "*unifié*" selon le pouvoir et "*unique*" selon l'opposition clandestine réussit à se confondre avec l'appareil d'Etat et à détenir le monopole des moyens d'information. Le militantisme dans l'U.P.S.

bate on Democracy, Harare, Sapes Books, 1991. Les différentes contributions de ce volume tournent autour du problème de savoir si les Constitutions en Afrique importent : "Do Constitutions matter" ? La réponse à une telle interrogation n'est pas toujours aisée, car souvent en même temps que les régimes africains affirment le principe de constitution, en même temps ils en subvertissent l'ordre en faisant de la Constitution un instrument flexible ou un jeu labile, facilement manipulable selon les aléas de la politique. Ainsi se développe le paradoxe de "Constitutions sans Constitutionnalisme". Voir les articles de H. W. V. O. Okoth-Ogendo, "Constitutions without Constitutionalism : Reflections on an African Political Paradox", pp. 3-25 ; Issa G. Shivji, "State and Constitutionalism : a new democratic perspective", pp. 27-54 et enfin Boubacar Barry, "The One-Party System, Multiple Parties and Constitutionalism in Africa : the case of Senegal", pp. 151-168.

¹² Sur l'unification des partis politiques, l'intégration du PRA-Sénégal à l'U.P.S. et la dérive du régime senghorien vers un présidentielisme autoritaire, il serait utile de consulter le témoignage autobiographique d'Abdoulaye LY, *Les regroupements politiques au Sénégal (1956-1970)*, Dakar, CODESRIA, 1992. Historien de formation, Abdoulaye Ly fut leader du Groupe Africain de Recherche Économique et Politique (GAREP), d'obédience communiste, directeur du Musée Historique de Gorée et chercheur à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN). Il prit part activement, à ces divers titres, à la vie partisane sénégalaise des années 50 et 60. Il publia *Les Masses africaines et l'actuelle condition humaine*, Paris, Présence africaine, 1956.

devint pratiquement la règle d'or du clientélisme et de la promotion administrative. Par exemple, pour certains postes de responsabilité dans la fonction publique, la carte du parti était obligatoire. Le monopole upéssiste s'exerçait avec l'appui des réseaux maraboutiques et la complicité de leaders syndicaux, en l'occurrence l'intégration de la *Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)* dans l'appareil d'État ¹³. L'opposition fut confinée à la clandestinité, sujette à des brimades policières, à des menaces d'intimidation politicienne, à des arrestations arbitraires... Bref, le pouvoir upéssiste fut un régime autoritaire. Pourtant, le régime senghorien proclamait, surtout à l'étranger, qu'il adhérait aux principes de la démocratie, mais "*à l'africaine*" Il s'agissait, semble-t-il, d'une "*démocratie de propagande*" ¹⁴ selon la formule polémique d'Abdoulaye Ly. Néanmoins, Senghor apparaissait aux yeux de l'opinion internationale comme un démocrate et un Chef d'Etat modéré, qui n'avait rien à voir avec la réputation dictatoriale de la plupart de ses pairs africains.

Malgré la confiscation du pouvoir, le parti présidentiel ne réussit pas à éteindre l'effervescence partisane et la contestation politique. C'est dire que le parti dominant au Sénégal ne dégénéra jamais dans les extravagances tyranniques et les caprices arbitraires d'un système dictatorial comme ce fut le cas, à pareille époque, en Guinée avec Sékou Touré, au Zaïre avec Mobutu, en Centrafrique avec Bokassa, en Ouganda avec Idi Amin Dada... La tradition pluraliste du Sénégal s'affirma à contretemps de l'autoritarisme upéssiste par le biais des grèves syndicales, des pressions diverses provenant des étudiants et des milieux enseignants. Ici, il faut souligner le rôle prépondérant de la **gauche marxiste**. En habile stratège, Senghor gouverna en faisant des concessions aux étudiants, aux travailleurs, aux hommes d'affaire, en cooptant les leaders politiques et en utilisant la force si nécessaire pour sauvegarder son régime. Mais toutes ces tactiques ne vinrent pas à bout du mécontentement populaire,

¹³ Pour une analyse de ce problème, voir : Mar FALL, L'État et la question syndicale au Sénégal, Paris, L'Harmattan, 1989

¹⁴ Abdoulaye LY, Ibid., p.291.

dont le "malaise paysan". Et la crise organique de l'Etat s'aggrava, décidant Senghor à libéraliser la vie politique, mais en se réservant les moyens de canaliser et d'encadrer l'opposition. Comment et pourquoi ? C'est ce qu'il nous faut voir à présent.

2 - De SENGHOR à DIOUF ou les ruses d'un pluralisme unitaire.

[Retour à la table des matières](#)

La libéralisation du régime des partis politiques a commencé dès 1974 sous la pression des étudiants, des groupes politiques clandestins et de l'opinion internationale. Pour freiner le mécontentement populaire et rester maître de la situation, Senghor autorisa la création du Parti Démocratique Sénégalais (PDS), qui se désigna alors comme "*parti de contribution*" et non d'opposition, ou du moins d'"*opposition constructive*". À cause de cela, ce parti fut qualifié d'appendice du parti au pouvoir ou simple témoin du pluralisme démocratique. Mais, la brèche introduite par le PDS dans le dispositif monolithique ne suffit pas à calmer l'opposition clandestine. Senghor s'avisa alors de renforcer le processus d'ouverture en annonçant en 1976 que la Constitution en vigueur depuis 1963 allait être modifiée afin de permettre une plus large participation des partis politiques à la vie politique du pays. La révision constitutionnelle limita le nombre de partis à trois (3) courants idéologiques : **1)- socialiste et démocratique ; 2)- libéral et démocratique ; 3)- communiste ou marxiste-léniniste.** ¹⁵

¹⁵ Voir loi n° 76-01 du 19 mars 1976 portant révision constitutionnelle, J.O. n° 4483 du 3 avril 1976, p. 501 ; loi n°76-26 du 6 avril 1976, abrogeant et remplaçant l'article 2 de la loi n°75-68 du 9 juillet 1975 relative aux partis politiques, J.O.. n° 4485 du 10 avril 1976, p.543. Pour une analyse juridique de cette "constitutionnalisation du tripartisme idéologique" (l'expression est de Ibrahima Fall, p. 28 de son livre), voir le même dans Sous- développement et démocratie multipartisane. L'expérience sénégalaise, Dakar, Nouvelles Éditions Africaines, 1977.

Cette initiative était ambiguë. Certains adversaires de Senghor le soupçonnaient de vouloir maintenir son hégémonie personnelle en n'admettant que des partis qui seraient juste bons à servir d' "animateurs" du débat parlementaire. D'autres estimaient que Senghor cherchait à renforcer son prestige international : l'admission de son parti, l'UPS, au sein de l'Internationale Socialiste et le désir d'obtenir le Prix Nobel de la Paix ou de littérature. Qu'importe ! En tout cas, officiellement la réforme fut motivée par le souhait de libéraliser le jeu politique et d'éviter la croissance inconsidérée des partis politiques. Senghor pensait qu'une liberté partisane absolue était un luxe que seuls les pays développés pouvaient se permettre. Dès publication des nouvelles dispositions, les partis clandestins se bousculèrent au portillon pour obtenir une des trois places disponibles. Mais, la lutte ne fut pas serrée, les dés étant déjà pipés :

1) L'UPS de SENGHOR revendiqua avec succès et occupa d'office l'étiquette social-démocrate. Elle adopta en décembre le nom de P.S. (Parti socialiste), un mois après son adhésion à l'Internationale Socialiste.

2) Le PDS (Parti Démocratique Sénégalais), fondé en 1974 par **Me Abdoulaye WADE**, adopta, à contrecœur, le courant "démocratique libéral". Ce parti aurait préféré s'appeler "Parti socialiste", mais cette dénomination était déjà prise par le pouvoir . "*Contre mauvaise fortune, il faut faire bon coeur*"... C'est ainsi que le PDS se résigna d'une façon quelque peu irrésolue. En effet, à l'article 1 de ses statuts, le PDS annonce qu'il représente l'idéologie du libéralisme démocratique. Cependant, dès l'article 2, il affirme que son objectif est la mise en place d'une société socialiste. De plus, le PDS considérait que la loi sur les trois courants politiques avait un intérêt purement théorique ou formel et qu'elle ne correspondait pas à la réalité politique nationale ¹⁶.

¹⁶ Christine DESOUCHES, , Paris, Berger-Levrault, 1983. Le Parti démocratique sénégalais. Une opposition légale en Afrique

3) Le PAI (Parti Africain de l'Indépendance) de Majhemout DIOP, fondé en 1957 et interdit en 1960, sortit de la clandestinité et se réclama du socialisme scientifique.

Ainsi que nous pouvons le voir, l'opposition, du moins celle des clivages idéologiques, fut créée de "toutes pièces" par le pouvoir. C'est pourquoi les partis légaux furent moins dynamiques que les groupes clandestins qui s'exprimaient à travers des organes de presse comme *And soppi* (Mamadou Dia), *Taxaw* (Cheikh A. Diop), *Xarebi* (**Landing SAVANE**)...La contestation la plus virulente vint d'un groupe d'intellectuels, qui s'étaient constitués en parti en janvier 1976, sous le nom de *Rassemblement National et Démocratique (R.N.D.)*. Le leader de cette formation était le savant égyptologue et physicien Cheikh Anta DIOP. La demande de reconnaissance du RND comme parti fut rejetée. Le gouvernement alléguait comme raison que le RND qui refusait aussi bien le marxisme-léninisme que le libéralisme ne pouvait entrer dans aucune catégorie prévue par la nouvelle législation. En outre, Senghor qualifiait l'adversité du leader du RND, comme une "*opposition crypto-personnelle*"

Senghor demeurait cependant insatisfait de sa réforme. Il manquait à la configuration partisane du Sénégal, que Senghor voulait en tout point comme une "copie conforme" du modèle occidental, français en particulier, un parti du centre. Pour combler cette lacune, une révision constitutionnelle intervint le 28 décembre 1978 ¹⁷, qui portait le nombre des partis à quatre. Le quatrième parti, censé représenter le centre ou le conservatisme, fut fondé par **Me Boubacar GUÈYE**. Il s'agissait du *Mouvement Républicain Sénégalais (M.R.S.)*.

¹⁷ Voir loi n°78-60 du 28 décembre 1978 modifiant l'article 3 de la Constitution, J.O. n° 4979 du 6 janvier 1979, p.1. Pour une analyse des conséquences du multipartisme sous Senghor, voir : Max GOUNELLE, "Les effets pervers du multipartisme constitutionnellement limité", in Penant 91 (774), déc. 81, pp. 44-52.

Son oeuvre de libéralisation du paysage politique achevée, Senghor, "*le dernier de l'empire*" (Ousmane SEMBENE) put enfin se retirer de la scène publique sénégalaise. Le 31 décembre 1980; il donna sa démission. En vertu de l'article 35 de la Constitution, le Premier ministre, Abdou Diouf, lui succéda et continua l'ouverture démocratique.

La libéralisation inaugurée par Senghor était très contestée à cause de son caractère arbitraire, autoritaire et discriminatoire. Elle réalisa certes un progrès indéniable par rapport au monopole politique de fait qui eut cours de 1966 à 1974, mais elle fut ressentie comme une "*démocratie contrôlée*". Elle condamnait une large frange de la classe politique à la clandestinité subversive. L'accession de Diouf à la magistrature suprême coïncida avec la revendication de plus en plus croissante à plus de pluralisme. Le nouveau Président accéda à cette doléance. Le 24 avril 1981, une nouvelle révision constitutionnelle abrogeait la limitation du nombre des partis ainsi que l'obligation de choisir un des quatre courants idéologiques. C'est l'instauration d'un multipartisme intégral. L'article 3 de la Constitution stipule:

"Les partis politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils sont tenus de respecter la Constitution ainsi que les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. Il leur est interdit de s'identifier à une race, à une ethnie, à un sexe, à une religion, à une secte, à une langue, à une région" ¹⁸.

¹⁸ Voir Loi n° 81-16 du 6 mai 1981 portant révision constitutionnelle, J.O. n° 4834 du 15 mai 1981, p.518 et Loi n° 81-17 du 6 Mai 1981 relative aux partis politiques, J.O. n° 4834 du 15 mai 1981, p. 520. Cf. Jacques Mariel NZOUANKEU, "La consolidation et le renforcement de la démocratie au Sénégal : la révision constitutionnelle du 6 mai 1981 et le multipartisme illimité", in *Revue des Institutions politiques et Administratives du Sénégal (RIPAS)*, n°2, déc.1981, pp. 323-384 et du même auteur "La Constitution sénégalaise et la garantie de la démocratie pluraliste", in *Revue juridique politique et économique du Maroc*, n°22, 1989, pp. 23-65 et Seydou Madani SY, "La démocratie multipartisane au Sénégal à la lumière de la révision constitutionnelle de 1976", in *Annales africaines* 1976, pp. 9-24.

Le RND fut enfin reconnu. En peu de temps, le paysage public sénégalais s'enrichit de onze (11) partis politiques. Et, la prolifération des partis est loin d'être achevée.

Ainsi, en sept ans, sous l'impulsion des Présidents Senghor et Diouf, le Sénégal, d'État à parti unique, devint un régime de "démocratie pluraliste". Du moins, tel fut le souhait du législateur. L'émergence du multipartisme peut être lue, de Senghor à Diouf, comme une tactique pour "*maintenir l'État*" (Machiavel) et renforcer son hégémonie. C'est dans ce sens que Robert Fatton écrit à juste titre :

"The Senghorian Constitution of 1976 (...) represented what Antonio Gramsci called "passive revolution" ¹⁹ et plus loin il ajoute : "Diouf decides to neutralize the opposition by acceding to its demands for unlimited pluralism. Not only was unlimited pluralism a means of conquering the terrain of the opposition, as well as the hearts and the minds of the Senegalese people, but it indicated the departure from Senghor and its guided democracy. In short, it represented the culmination of the passive revolution" ²⁰.

Il nous semble qu'on peut aller au-delà de cette lecture gramscienne. Sans doute, le multipartisme doit beaucoup à l'intelligence politique - une intelligence stochastique du reste, c'est-à-dire une intelligence rusée - de Senghor et de Diouf, mais il n'est ni un don présidentiel ni l'effusion charismatique de leaders bienveillants. Le multipartisme est aussi et surtout un effet du désordre social, de la crise profonde de l'État sénégalais, d'une dynamique conflictuelle. A cet égard, on peut évoquer les revendications estudiantines de mai 68 et les grèves sociales de 73 qui ont contribué à mettre en échec l'intégrisme upéssiste et créé un climat favorable à l' "*ouverture démocratique*". Il n'y a donc dans l'émergence du multipartisme au Sénégal aucune construction messianique venant de "Pères de la Nation" généreux. Et le processus en cours ne relève pas

¹⁹ Robert Jr. FATTON, *The Making of a liberal Democracy. Senegal's Passive Revolution, 1975-1985*, Boulder and London, Lynne Rienner Publishers, 1987, p. 13.

²⁰ Robert Jr. FATTON, *Ibid.*, p.15.

non plus de la bonne volonté des élites au pouvoir ni, au demeurant, d'un destin d'exemplarité ou de modèle. Le multipartisme au Sénégal se pose désormais dans un contexte de désintérêt croissant pour l'engagement partisan et de faillite du nationalisme.

Dans ces conditions, que cache et que révèle le multipartisme ? De quelle manière s'affirment les partis sur la scène politique sénégalaise ? Par quels scénarios le multipartisme se déploie-t-il ? Comment se manifeste l'historicité de la démocratie pluraliste au Sénégal ?

II- "La Geste" du multipartisme

1 - De l'arithmétique et de la logique du partisan

[Retour à la table des matières](#)

À la fin de 1983, il y avait quinze partis officiellement reconnus. Aujourd'hui, ils sont au nombre de 26 (pour une population de huit millions d'habitants). Certains partis politiques sénégalais sont considérés comme des "*partis de masses*" (le PS et le PDS par exemple), tandis que d'autres sont vus comme des "*partis de cadres*" (les partis marxistes notamment) selon la célèbre terminologie de Maurice Duverger ²¹. Pour la clarté ana-

²¹ Ces deux catégories sont plus des modèles théoriques, des "tableaux de pensée" ou des "idéaux-types" au sens wébérien du terme que des états statiques définitivement constitués. Retenons que les "partis de cadres" sont de création intérieure alors que les "partis de masses" sont de création extérieure. Un parti de cadres est décentralisé, faiblement articulé et repose sur l'influence prépondérante de notables. Un parti de masses, par contre, est caractérisé, non pas nécessairement par le nombre, mais par sa centralisation et l'ardeur militante de ses adhérents. De plus, si cette distinction est claire dans son principe, elle est cependant ambiguë dans son application. En effet, il est difficile de matérialiser la frontière entre ces deux topiques partisanes. Il n'existe ni de partis de cadres purs ni de partis de masses purs. La réalité des organisations de partis est complexe. Duverger en est conscient. C'est pourquoi, il précise que la différence entre les "partis de masses" et les "partis de cadres" n'est pas de taille, c'est-à-dire quant au nombre de leurs membres, mais de structure, c'est-à-dire en fonction de l'appel que chacun fait à son public -militants fortement clientélisés ou notables influents-. En tout cas, il me semble que si la terminologie duvergérienne est analytiquement séduisante, elle est empiriquement peu convaincante. Elle a été utilisée pour dresser la typologie des partis au Sénégal. Par exemple, certains auteurs considèrent que l'UPS (et même sa traduction actuelle, le PS) était (est toujours) un "parti de masse" : Cf. François ZUCCARELLI, Un parti africain : l'Union Progressiste Sénégalaise, Paris, LGDJ, 1970. D'autres pensent qu'il n'y a pas ni partis de masses ni partis de militants au Sénégal, mais des partis de "clients" mis au service d'un "patron" politique par l'intermédiaire d'un marabout ou d'un notable local. Autrement dit, il n'y a que des "partis de cadres" : Cf. Moriba MAGASSOUBA, L'Islam

lytique, il est utile de remarquer que les critères idéologiques traditionnels de classification des partis politiques occidentaux ne conviennent pas pour qualifier la vie partisane sénégalaise. Les étiquettes classiques - gauche, droite, centre - et la typologie duvégérienne ne sont pas pertinentes. Elles sont obsolètes par rapport au champ politique sénégalais. Même quand Senghor institua le multipartisme limité avec la "loi des 3 (ensuite des 4) courants", ces catégories étaient inadaptées aux partis politiques sénégalais. Elles furent reçues au mieux comme des emblèmes administratives pour obtenir un récépissé de reconnaissance et au pire comme des "camisoles de force". Aujourd'hui, il est difficile de délimiter les frontières idéologiques entre les partis politiques sénégalais. Certes, si l'on se réfère aux statuts les différences apparaissent clairement, mais dans la pratique et l'expérience de la discussion publique (lors des campagnes électorales) les lignes de démarcation sont assez floues. Le clivage idéologique n'est pas déterminant pour rendre compte de la configuration partisane sénégalaise, des pactes, des réseaux et des complicités clientélares qui s'y déploient.

Il semble que les clivages qui existent ne s'appuient pas tant sur l'idéologie que sur des *critères d'efficacité clientéliste et de performance électorale*. Du coup, les partis qui ne sont représentés ni au parlement ni au gouvernement sont absents de la scène politique et servent plus ou moins de figurants. Ils sont comme des "ectoplasmes". Les partis politiques sénégalais ont la caractéristique générale de regrouper souvent une quantité de membres sur des bases relevant plus des relations personnelles ou d'allégeances primordiales que d'une adhésion réelle à un projet politique commun. On pourrait dire aussi que ce qui différencie réellement les partis politiques sénégalais c'est *soit la radicalité de leur opposition soit l'acceptation de la "solidarité gouvernementale"*. L'expérience des ces dernières années illustre bien ce propos. Depuis l'accession de Diouf à la magistrature suprême, l'appel au "sursaut national" et surtout depuis les émeutes post-électorales de 1988, le Sénégal connaît une ex-

au Sénégal. Demain les Mollahs ? La "question" musulmane et les partis politiques au Sénégal de 1946 à nos jours, Paris, Karthala, 1985.

périence originale de cohabitation gouvernementale. Dans les cas classiques de cohabitation en système parlementaire, c'est le parti qui a remporté les élections législatives qui dirige le gouvernement ou alors le parti présidentiel majoritaire partage le pouvoir avec la majorité parlementaire. Rien de cela au Sénégal. C'est le parti majoritaire et dominant qui convie les autres à se rassembler derrière lui, non pas parce qu'il n'a pas de mandat électoral suffisant pour gouverner seul le pays, mais dans le but de calmer la tension sociale et de briser la contestation politique ²². La cohabitation gouvernementale sénégalaise est une tactique ou une ruse de pacification sociale. L'on peut constater qu'elle intervient à chaque fois que les élections sont contestées et que la légitimité du PS est rudement mise à l'épreuve. Les partis politiques se distinguent selon qu'ils acceptent ou non d'intégrer le gouvernement ²³. Parmi les partis

²² La cohabitation gouvernementale sénégalaise ne peut-elle pas être comprise aussi comme une forme inédite de résolution des conflits et de déverrouillage du contentieux électoral ? Sans doute, c'est là son avantage, mais le contexte de son institutionnalisation laisse toujours supposer un déficit de légitimité de l'Etat. A vrai dire, si les élections se passaient correctement, il n'y aurait pas besoin d'associer les partis d'opposition au pouvoir ou alors cela se ferait sur la base explicite de leur représentativité électorale. En tout cas, même en l'absence de la clarté du jeu, il apparaît que la cohabitation gouvernementale est une reconnaissance implicite du poids politique de l'opposition. Une reconnaissance par carence ou anormale, parce qu'elle sort du canon ordinaire de légitimation démocratique qu'est la voie des urnes. Du reste, l'élection n'est pas le seul mode de légitimation. En tout cas, l'opposition perd les élections, mais gagne des strapontins ministériels. Qui perd gagne ? Mais la contrepartie est-elle équitable et mutuellement avantageuse ? Il ne nous appartient d'y répondre... L'opposition au gouvernement intervient de quelque manière dans le processus de décision. De toute façon, si le régime au pouvoir, malgré son écrasante majorité, éprouve toujours le besoin de gouverner avec l'opposition et si une frange de celle-ci accepte le jeu, tout en dénonçant les irrégularités, cela veut dire qu'il y a une complicité, qui n'est pas nécessairement un arrangement louche, mais négociation de compromis. Mais, ce compromis est lacunaire, déficient, fragile, car il est en permanence menacé de rupture.

²³ Actuellement, participent au gouvernement du PS trois (3) autres partis : le PDS avec 5 ministres, la LD/MPT avec 2 ministres et le PDS-R avec 1 ministre. Le PIT a été limogé du gouvernement en août 1995 par le Président Diouf, pour avoir osé critiquer sévèrement la "mal-gouvernance" du pays et s'être donc désolidarisé du gouvernement. Il est intéressant d'épingler ce fait, parce qu'elle montre en creux que la cohabitation gouvernementale n'est pas fait sur

qui ont un poids électoral certain, le parti de Landing Savané, And- Jëf, nous apparaît comme celui qui est le plus radical dans son opposition à entrer dans le gouvernement actuel.

Qu'on ne s'y trompe pas . Ce n'est pas le nombre de partis politiques qui est le signe d'une vitalité critique de la vie politique sénégalaise, ni l'indicateur d'une participation effective à la gestion de la "chose publique". Le nombre n'est pas la raison d'une assomption par les partis politiques des préoccupations quotidiennes des classes les plus démunies. Il s'agit plutôt d'une "*prolifération de surface*", symptôme d'une crise de la représentation démocratique et de la signification même du pluralisme. La quantité des partis ne rend pas compte de la qualité de l'enracinement du politique. Elle peut même en être un obstacle. Le multipartisme n'est pas nécessairement un critère de démocratie, encore moins un critère suffisant, car il peut n'être qu'une agitation, un folklore. Du reste, plus il est prolifique, plus il reflète l'insignifiance et la légèreté de l'activité politique. On crée des partis à tour de bras non pas pour défendre des projets alternatifs de société ou pour exprimer des divergences idéologiques, mais pour satisfaire une ambition personnelle (ceci n'est pas une spécificité sénégalaise ; c'est probablement vrai partout). L'exemple sénégalais illustre convenablement cette vacuité relative du jeu politique. Cette dialectique du "*plein*" et du "*vide*" caractérise pour une large part le prolifique, expression médiatique de l'apparence, qui

la base d'un compromis réel, mais selon la stratégie du "Prince", lequel se déclare d'ailleurs "Maître du jeu". Certes, il peut paraître techniquement irresponsable d'être dans un gouvernement et de la saborder. Certes aussi, il y a toujours un chef d'orchestre qui donne le rythme et la mesure. le jeu partisan est un jeu de rapport de forces. Pour qu'il ne dégénère pas, il faut un régulateur. Mais, le régulateur qui le régule. Les partis d'opposition qui participent au gouvernement sont-ils suffisamment fort pour influencer l'ordre et le coincer dans son jeu de sorte que la négociation soit entre eux l'unique règle ? Les partis d'opposition au gouvernement sont-ils des partenaires de la discussion ou des témoins et des faire-valoir d'une démocratie pluraliste et libérale ?

est proprement une manifestation d'impuissance et un formalisme juridique improductif ²⁴.

La prolifération des partis est loin de signifier que la scène politique sénégalaise est occupée par autant de forces concurrentes. Beaucoup de ces partis n'existent que de nom comme des fantômes administratifs ou des figurants. Ils n'apparaissent à la conscience des Sénégalais qu'à l'occasion des élections, ou à l'occasion de l'émission télévisée "*La Tri-*

²⁴ Je commente librement le dicton de la peinture chinoise suivant lequel "Partout le Plein fait le visible de la structure mais le Vide structure l'usage". Voir Jean-F. BAYART, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989. Cf. Jean BAUDRILLARD, *Simulacres et simulations*, Paris, Galilée, 1985. Derrière le scintillement des apparences partisans et la multiplication effrénée des partis politiques, ce qui se profile c'est l'éclatement, voire le vide de la représentation politique. La représentation devient signe d'elle-même ou tautologie d'un spectacle auto-représentatif, où finalement les partis politiques parlent, agissent en eux-mêmes, pour eux-mêmes et simulent une participation citoyenne. En fait, les citoyens ne s'y sentent pas impliqués. La politique devient un champ où le pouvoir se parodie lui-même à travers les effets mirobolants de l'apparence médiatique et/ou électorale et se banalise, faute de susciter l'adhésion et d'incarner la légitimité. C'est, mutatis mutandis, dans cette optique que Guy HERMET parle de "parlementarisme oligarchique" (*Aux frontières de la démocratie*, Paris, P.U.F., 1983, pp. 96 ; 100-108 et surtout 117-124) en Espagne, en Italie, au Portugal à la fin du XIX^e siècle et en Amérique latine à partir de 1850 jusqu'au début du XX^e siècle. Partout, ce pseudo-parlementarisme du simulacre était utilisé comme une technologie de neutralisation politique de l'armée et des forces de subversion pouvant mener à la guerre civile, à la violence endémique. Il se manifestait par un formalisme électoral et par des arrangements fragiles, dans un contexte d'impuissance et de délégitimation de l'État. Tout compte fait, il faisait obstacle à la socialisation des citoyens, discréditait la procédure électorale. L'évocation de cette tranche d'histoire euro-américaine est intéressante, d'un point de vue comparatif, pour réfléchir sur l'expérience sénégalaise. Ici aussi, la représentation démocratique fonctionne selon le modèle du "comme si", comme une fiction légitimatrice alors même que les électeurs perçoivent de plus en plus le dépôt d'un bulletin dans l'urne comme une farce. En tout cas, la démocratie représentative y possède deux faces comme Janus : celle de la domination oligarchique et celle de la participation politique du plus grand nombre. Faut-il s'en indigner ? Peut-être pas... N'est-ce pas là tout simplement la réalité paradoxale de la démocratie moderne ? En prendre donc acte pour ne pas être dupe de l'angélisme démocratique ou de l'illusion libertaro-égalitariste.

bune des partis". Certains partis - et ils sont légion - n'existent que sous le mode d'être là seulement et n'agissent pas véritablement comme des forces de négociation et de discussion, dotées d'une puissance de propositions alternatives. Ils amusent la galerie, remplissent une coquille vide et "font l'effet, pour cette raison, d'une décoration superflue, inutile et même gênante ; c'est comme si quelqu'un avait peint de flammes rouges les radiateurs d'un chauffage central moderne pour créer l'illusion d'un feu qui flambe". ²⁵

L'illusion du plein pour "sauver les apparences" (salvare apparen-tias). C'est là une figure du nominalisme administratif dont l'État a besoin pour établir le caractère de "positivité juridique" du régime. Une administration étatique travaille sur des étiquettes. Elle a aussi besoin du formalisme juridique pour établir l'empire universel du droit positif. Ce droit n'a de prise sur les réalités qu'en les formalisant. Il me semble que le multipartisme tel qu'il s'est développé au Sénégal et continue à se multiplier *ad libitum* satisfait parfaitement ce mode de rationalisation étatique. Au demeurant, ce multipartisme particulièrement fécond renforce le pouvoir en place, qui peut se targuer d'être une démocratie pluraliste.

Cependant, cette fabrication formelle confine parfois les partis au folklore et empêche l'expression d'un multipartisme alternatif. Il y a derrière cette technique juridico-administrative toute une stratégie d'éparpillement et d'affaiblissement de l'opposition. Le pluralisme multipartisan, à travers ses différentes versions, a brisé le dynamisme de l'opposition clandestine dans les années 1970-1975. Il a accentué la

²⁵ Carl SCHMITT, *Parlementarisme et démocratie* suivi d'une étude de Léo Strauss sur la Notion de politique de Carl Schmitt, trad. de l'allemand par J.-L. Schlegel. Préface par P. Pasquino, Paris, Seuil, 1988, p.102. A partir de là, on peut penser que le multipartisme prolifique devient une arithmétique vide et une réglementation formelle servant une rhétorique pluraliste (mode d'énonciation administrative) si les partis politiques n'ont pas la capacité d'une représentation significative à l'échelle nationale. Ce n'est pas tout à fait le cas au Sénégal, mais il y a de cela. En effet, beaucoup de formations politiques n'y sont que par "carence" et de manière artificielle.

fragmentation de l'opposition par la multiplication des lieux du discours politique et servi la mainmise hégémonique du Parti Socialiste et de son chef, le Président Abdou Diouf.

On peut s'étonner, par exemple, de la surreprésentation des tendances "gauchisantes" sur la scène politique : environ une dizaine, soit près de la moitié. C'est à croire que Marx s'acclimate bien sous les "Tropiques" sénégalaises, pourtant très fortement irradiées par les soleils d'un Islam confrérique ²⁶. De fait, la doctrine marxiste de la lutte des classes sociales n'a pas manqué de séduire une large frange de l'intelligentsia sénégalaise. La gauche marxiste était très dynamique, surtout dans le milieu universitaire, dans les années 1970-1975. Mais une fois parvenue à la

²⁶ Pour une lecture marxiste de la société sénégalaise voir l'oeuvre d'Abdoulaye LY, notamment L'État et la production paysanne ou l'État et la Révolution au Sénégal, Paris, Présence Africaine, 1958 ; L'émergence du néocolonialisme au Sénégal, Dakar, Ed. Xamle, 1981 ; Majhemout DIOP, Contribution à l'étude des problèmes politiques en Afrique noire, Paris, Présence Africaine, 1958 et surtout Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'Ouest, tome 2 : le Sénégal, Paris, Maspéro, 1972. Je laisse de côté la relecture senghorienne de Marx et d'Engels, car la pensée politique de Senghor ne peut pas être considérée comme du marxisme en tant que tel. Pour une discussion du marxisme au regard des réalités africaines et une critique des réinterprétations africaines de Marx (Nkrumah, Cabral, Senghor, Nyerere), lire : Amady Aly DIENG, Hegel, Marx, Engels et les problèmes de l'Afrique noire, Dakar, Sankoré, 1978 et surtout Babacar SINE, Le marxisme devant les sociétés africaines, Paris, Présence Africaine, 1983. On peut ajouter à ces analyses des données plus actuelles qui reflètent la nouvelle configuration du champ idéologique sénégalais par rapport auquel le marxisme semble en déphasage. Curieusement, les partis marxistes, malgré leur rhétorique des masses, sont très peu implantés dans la société sénégalaise. Bien souvent, ces partis ne sont marxistes que d'une manière nominale et organisationnelle, mais l'appartenance idéologique ne détermine que peu leur agir politique. C'est que le marxisme ne passe pas la rampe dans la société sénégalaise. Il est essentiellement représenté dans le monde universitaire et enseignant, aux élites socialisées dans le monde occidental, en particulier ceux qui ont étudié dans l'ancien bloc communiste. Le marxisme sénégalais - pour autant que cela existe - n'influence que très peu le monde ouvrier et encore moins le monde rural. D'ailleurs, l'Islam est entrain de lui voler la vedette dans les campus universitaires, connus jadis pour être des terrains fertiles du marxisme. Les campus universitaires sénégalais sont de plus en plus investis par des cercles islamiques, mourides en particulier ("da' ira")

visibilité officielle, elle a perdu de son mordant et s'est éparpillée en des groupuscules plus ou moins consistants.

Souvent, cette fragmentation s'est faite sur le modèle de la paramécie, par scissiparité : des partis politiques sont nés de la scission, non pas par suite de désaccords idéologiques fondamentaux, mais pour des questions de préséance personnelle. Mécontents d'être évincés de leur position institutionnelle, il est arrivé que des individus rompent avec la discipline du parti d'origine et créent leur structure, avec une ambition révisionniste ²⁷. Dans le même sens, Senghor écrivait déjà en 1959 dans une réponse à une lettre du PAI, appelant à l'unité des partis politiques : "*tout mécontent fonde un parti pour lancer ensuite un appel à l'unification.*". Cette tendance à la scission est en réalité un jeu stérile parce qu'elle favorise la reproduction du même. La multiplication désordonnée des pôles du pluralisme, au lieu de susciter une dynamique d'argumentation autour de l'élaboration de projets alternatifs, crée au contraire des forces d'inertie ou de "stasis". Au bout du compte, cela se répercute sur la vie politique sénégalaise et la rend parfois plate et morne. Comme en une "*saison d'anomie*" (Wole SOYINKA)... Un tel multipartisme, à quoi sert-il ? Et surtout, à qui profite-t-il ?

²⁷- Toutes proportions gardées, il me semble que cette assertion, même si elle est historiquement vérifiée, doit être nuancée, car théoriquement la fragmentation interne des partis politiques est une loi naturelle de la compétition multipartisane. Pour rendre compte de l'histoire de la formation des partis politiques, il est nécessaire d'analyser les ruptures, les trajectoires discontinues et les reconversions des leaders politiques, mais aussi les filiations contrastées des partis ainsi que leurs diverses filières de recrutement. On peut ainsi comprendre comment se font et se défont les loyautés, comment s'expriment les contestations et s'opèrent les scissions. Pour la problématisation théorique des phénomènes de scission et de "défection" dans les organisations sociales, économiques et politiques, voir les travaux d'Albert Otto HIRSCHMANN, notamment : *Exit, voice and loyalty : responses to decline in firms, organisations and states*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1970 et *Défection et prise de parole. Théorie et applications*, trad. de l'anglais par Claude Besseyrias, Paris, Fayard, 1995.

L'émiettement de l'opposition est certes une stratégie du Parti au pouvoir, mais cela n'en rend pas compte totalement. Il y a aussi l'incapacité de l'opposition à se situer comme alternative crédible et à innover dans son discours et dans sa pratique. A telle enseigne que l'opposition semble ne pas pouvoir assumer les enjeux de la démocratie pluraliste. Son efficacité est limitée par la trop grande variété répétitive de sa composition, son absence de cohésion. Tout compte fait, le multipartisme a sans doute permis l'éclosion des libertés fondamentales au Sénégal, notamment l'évolution du cadre juridique vers un État de droit (encore timide et fragile), mais il s'affirme comme un pluralisme improductif. Il paralyse l'opposition bien plus qu'il ne le fortifie. Aussi, est-il tout à fait correct de penser :

"Tout se passe donc en 1981, comme si la liberté d'organisation politique posait plus de problèmes aux partis d'opposition qu'au Parti socialiste. Elle a permis aux divergences de nature politique, idéologique et peut-être subjective de se cristalliser et de s'exprimer, ce qui s'est traduit par l'impossibilité de trouver un candidat unique de l'opposition aux élections de 1983".²⁸

Pourtant, les tentatives de regroupement de l'opposition n'ont pas manqué (ADS, COSU, BOKK- SOPI/ SENEGAL...). Ces unions sont fragiles, car elles sont souvent conjoncturelles. De plus, elles sont exposées à des risques permanents de blocage et d'éclatement en raison des rivalités personnelles internes, sur fond d'une querelle de légitimité et de représentativité. On pourrait expliquer l'échec de l'opposition par son déficit d'union et son incapacité à représenter une alternative crédible. Il y a à cela deux raisons principales :

²⁸ Momar C. DIOP et Mamadou DIOUF, *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et société*, Dakar, CODESRIA ; Paris, Karthala, 1990, p.214.

1 - L'absence d'une stratégie claire d'opposition :

[Retour à la table des matières](#)

Nous l'avons déjà souligné : les frontières entre les partis sont très perméables. La fluidité aidant, une sorte de "pensée unique" et floue, dont on a peine à cerner les contours, plane au-dessus des partis politiques, invitant les "*forces vives de la nation*" à se réunir autour de l'essentiel. Mais, cet essentiel sacralisé, quel est-il ? Rien de bien évident. N'assiste-t-on pas plutôt à une gesticulation de l'indétermination idéologique, qui masque une absence de pensée et de projet de société ²⁹ ?

Parfois, l'opposition ne conteste pas sur la base de contre-propositions ou d'alternatives crédibles. Et les alliances qui se nouent ne s'articulent que très peu autour d'une contre-culture démocratique, visant à démanteler les structures de domination véhiculées par le pouvoir. L'opposition manque de stratégie d'alternance radicale :

"il nous semble, écrivent Diop et Diouf, que la culture d'opposition de certains segments de la petite bourgeoisie urbaine est dominée par le parlementarisme et non par le démantèlement des structures de domination au niveau des collectivités de base." ³⁰

²⁹ Ici, notre analyse ne traduit qu'une partie de la réalité, peut-être pas la plus importante, mais la plus révélatrice de la faiblesse de l'opposition sénégalaise et des stratégies de collusions entre une partie non négligeable de celle-ci avec le pouvoir. La circonstance que nous signalons rend difficile la lisibilité du champ politique sénégalais.

³⁰ M.-C. DIOP et M. DIOUF, Ibid., p.220.

2 - La querelle de leadership et de représentativité

[Retour à la table des matières](#)

La vie politique sénégalaise, malgré la prolifération partisane, est dominée par une bipolarité : PS versus PDS. Les autres partis ont beau contester cette bipolarisation, il reste que c'est une réalité incontournable³¹. Du point de vue de la représentativité électorale, le PDS de Me Abdoulaye Wade apparaît comme le mieux organisé et le plus à même de concurrencer sérieusement le pouvoir en place. De fait, dans certaines localités urbaines, comme Thiès, il lui est arrivé de battre le PS ou, à défaut, de lui arracher des suffrages importants. Cela fait que ce parti attire plus d'attention que les autres. Conscient de son poids, le PDS a tendance à agir comme le leader naturel de l'opposition. Son chef, Abdoulaye Wade a conscience d'être un interlocuteur privilégié du pouvoir et ne veut pas servir d'appui aux petits partis dans la conquête du pouvoir. Il a l'habitude de distinguer entre une opposition significative et responsable

³¹ Du reste, l'histoire politique sénégalaise a souvent été illustrée par des duels mémorables : Blaise Diagne/ Galandou Diouf ; Galandou Diouf/ Lamine Guèye ; Lamine Guèye/ Léopold Sédar Senghor ; L.-S. Senghor/ Abdoulaye Wade ; Abdoulaye Wade/ Abdou Diouf... La vie politique sénégalaise est ponctuée par le bipolarisme et montre l'attachement des Sénégalais à la liberté critique, à la confrontation et à la compétition. Cette bipolarisation de fait du jeu partisan rend quelque peu marginale la multiplication effrénée des partis politiques. Nous pensons que l'arithmétique multipartisane n'est pas un problème insurmontable, qui porte préjudice à la consistance du pluralisme démocratique. Elle a des incidences sur la capacité de la compétition électorale à générer l'alternance, car elle émiette les opinions. Cependant, à long terme, on peut faire l'hypothèse que plus le vote deviendra un acte citoyen bien ancré dans une culture démocratique, moins il y aura du souci à se faire quant au nombre de partis. Certains partis mourront peut-être de leur belle mort, comme cela a été constaté en Europe. Pour l'instant, les petits partis peuvent exister soit comme satellites du pouvoir ou comme manifestations de la liberté d'association. Mais, ce qui est certain, c'est que le pouvoir politique au Sénégal se vit à une échelle partisane plus réduite, principalement entre deux (entre le PS et le PDS) et les autres partis représentés à l'Assemblée Nationale.

(dont son parti est la tête de pont) et une opposition non significative et faisant de la surenchère (à cette catégorie appartiennent la kyrielle de petits partis satellites du PS, comme le PDS-R, l'UDS-R, le PAIM...). Wade n'accepte l'unité de l'opposition que si chaque parti reconnaît sa représentativité :

"il y a, disait-il, des gens qui n'ont pas de parti, pas de militants et qui veulent se servir de nous... Nous refusons de nous prêter à ce jeu. Nous n'acceptons pas de nous laisser enfermer dans les cadres artificiels qui ne représentent rien. Nous sommes pour l'unité mais à condition que chacun sache ce qu'il représente, se connaisse d'abord." ³²

En réalité, surtout depuis 1988, beaucoup de chefs de partis contestent au PDS la légitimité du leadership. Le PDS a beaucoup de difficulté à traduire son capital de représentativité électorale en capital de confiance de l'opposition et en capacité de fédération des aspirations contraires aux discours et pratiques du Parti Socialiste. En effet, le PDS est virevoltant et ne semble pas s'inscrire dans une logique de confrontation durable avec le gouvernement. A sa création, il se définissait comme "*parti de contribution*". Était-ce là pure tactique opportuniste pour tromper la vigilance du "Prince" de l'époque et obtenir d'être reconnu? Nous n'avons pas de raison de le penser, mais c'était tout de même ambigu, d'autant plus que le PDS ne s'est pas beaucoup départi de cette ligne originelle. Il ne s'éloigne pas des allées du "Palais présidentiel" et du "Building administratif". Le PDS semble préoccupé à tout prix d'accéder au pouvoir, soit par l'"*ascenseur*", soit par l'"*escalier*", comme le disait du reste Me Wade dans une interview accordée à Jeune Afrique. Récemment, son leader le définit "*non comme un parti d'opposition tout court, mais comme un parti de gouvernement et d'opposition au PS*" ³³.

³² Abdoulaye WADE, Sopi, n° 17 du 15 Juillet 1988.

³³ Déclaration d'Abdoulaye WADE à Africa n°1 lors de l'émission radiodiffusée "1 heure pour convaincre" du 08 Février 1997. En tout cas, il semble que Gouverner avec le PS est un axe de combat du PDS. Son leader est constamment consulté par le Président Diouf. La vie politique sénégalaise est marquée par les "transactions collusives" (Michel DOBRY, Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles, Paris, Presses de la FNSP, 1992) entre les élites PS et PDS. Entre ces deux partis, il y a depuis

C'est encore très ambigu. Et puisque le PDS représente un groupe important, son instabilité déstabilise l'opposition et accentue la faillite de

longtemps et à périodes régulières, généralement après des élections contestées, une tradition de négociation et d'arrangement. Déjà en 1982, le PDS répondait positivement, par la voix de son Secrétaire Général, à l'appel de Diouf au "consensus" et se déclarait en faveur d'un "gouvernement de redressement" comprenant le maximum de familles politiques (A. WADE, *Le Soleil* (quotidien sénégalais) du 16 nov. 1982). Dans cet esprit, le PDS invita les autres partis à sortir de toute obstination dans un "oppositionisme" radical et stérile (Pathé MBODJ, *Takusaan*, 4 sept. 1983). Le problème n'est pas tant d'être parti de gouvernement ou pas. D'ailleurs, n'est-ce pas la vocation d'un parti d'aspirer et de participer, directement ou indirectement au gouvernement du pays, à moins de se réduire à une agitation de propagande révolutionnaire et/ou d'être marginalisé. Le véritable enjeu c'est de savoir si un parti est hors-système ou un parti de(du) système. Il, convient de se référer ici aux analyses de Georges LAVAU (dans *A quoi sert le parti communiste français ?*, Paris, Fayard, 1981, pp. 34-38). Ce dernier montre que le PCF français ne se situe ni dans l'immédiat de la lutte pour le pouvoir ni dans la perspective de la scène politique française, mais sert à son insu la survie du système politique français, tout en criant constamment à son illégitimité. Il se laisse ainsi piéger dans la "fonction tribunitienne" (de tribun de la plèbe par la défense des travailleurs) qu'il exerce comme un parti révolutionnaire et se marginalise de fait. Il ne menace pas réellement la vie même du système. Quels que soient les griefs qu'on peut avoir contre le P.D.S., il est difficile de récuser que ce parti a compris très tôt que la contestation radicale n'entame pas fondamentalement la légitimité même insuffisante du régime P.S. et que le système peut fonctionner avec ou sans lui. C'est peut-être pour ne pas être marginalisé et être réduit à une activité d'opposition stérile et oratoire que le P.D.S. cherche résolument à participer au pouvoir. Il tire ainsi profit de son importance électorale. Mais, au bout du compte, le P.D.S. ne s'enferme-t-il pas dans une logique étroite du pouvoir qui le condamne à produire peu d'effets de changement sur le système politique ? Ne contribue-t-il pas à le stabiliser. Peut-être ce faisant y tire-t-il profit. En tout cas, la participation du P.D.S. au gouvernement, même s'il fait le jeu du Président de la République, ressortit à une stratégie réfléchie de ce parti. Certes, on peut faire remarquer que c'est Diouf qui déclare distribuer les cartes maîtresses, en être l'ingénieur de conception. Néanmoins, il nous semble difficile de nous arrêter à cette fonction manifeste, car le Président n'est pas un "Deus ex machina" tellement puissant qu'il contrôle tout. Ne se trouve-t-il pas lui-même coincé dans le jeu de la compétition multipartisane au point qu'il se trouve obligé (techniquement) de faire appel à l'opposition pour désamorcer les crises politiques et stabiliser le système ? Il n'est pas maître d'un jeu solitaire et les autres ne sont pas des marionnettes entre ses mains.

l'opposition. C'est un fait que sa versatilité et son importance gênent l'opposition :

"le grand problème des stratégies unitaires de l'opposition, outre les divergences politiques entre les différents leaders, se situe au niveau du poids important du PDS dans de telles unions" ³⁴

Cette fragilisation de l'opposition souligne, en contrepoint, la puissance du parti majoritaire. Le jeu politique est dominé par le Président Abdou Diouf, qui en contrôle les cartes maîtresses : il est, selon ses propres termes, le "*Maître du jeu*". Le contraire eût sans doute été surprenant, car alors que signifierait d'être au pouvoir si l'on n'est pas en mesure d'en diriger et d'en inspirer la politique, en toute souveraineté ? Toutefois, là où cette domination devient problématique, c'est lorsqu'elle fonctionne comme le symptôme d'une logique unitaire ou de centralisation du pouvoir ³⁵. tout en se déclarant ouverte à la confrontation des opinions plurielles. En réalité, il y a là l'indice d'une volonté assimilatrice, comparable à la "*ruse de la raison*" hégélienne, qui, bien qu'exposée à la dialectique historique, poursuit le destin totalitaire du "*savoir absolu*" ³⁶

Il y a là à vrai dire un paradoxe. Comment s'articule-t-il ? Quels sont ses registres d'énonciation ? Il s'appuie essentiellement sur un "*bricolage idéologique*" ³⁷, contenu dans l'expression de "*sursaut national*". C'est un appel au rassemblement des "*forces vives*" de la nation pour mener la "*bataille du développement*". Ce disant, Abdou Diouf réactive le discours de base de la construction nationale des théoriciens du parti unique et des indépendances africaines. Il se rattache à la tradition jaco-

³⁴ M.-C. DIOP et M. DIOUF, Ibid., p.218.

³⁵ Cf. Aminata DIAW, Démocratisation et logiques identitaires en acte. L'invention de la politique en Afrique, Dakar, CODESRIA (=Série "Monographies"), 1994

³⁶ G.W.F. HEGEL, Phénoménologie de l'Esprit, trad. de l'allemand par G. Sarczyk et P.-J. Labarrière, Paris, Gallimard, 1993.

³⁷ François BOURRICAUD, Le bricolage idéologique. Essai sur les intellectuels et les passions démocratiques, Paris, P.U.F., 1980.

bine de centralisation et d'intégration des différences. Fort de cette volonté unitaire, Abdou Diouf construit son hégémonie en ouvrant les portes du gouvernement à l'opposition opportuniste. Il a ainsi réussi à coopérer une bonne partie de l'opposition et à rompre l'héritage senghorien de recrutement des élites politiques au sein du vivier du PS. Cela lui a permis d'avoir un autre espace de légitimation, à côté des circuits clientélistes traditionnels de son parti qu'il invita à *"faire preuve d'ouverture et de tolérance en reconnaissant que l'opposition doit également avoir son champ d'action et qu'elle doit elle aussi être impliquée dans la recherche de solutions aux problèmes nationaux"* ³⁸.

Au fond, Abdou Diouf est *"maître du jeu"* au prix de la fragmentation de l'opposition par la constitution d'une logique unitaire autour d'allégeances "multi-mono" partisans :

"La démarche politique de Diouf, malgré son aspect heurté, caractérisé parfois d'hésitante, est, paradoxalement et dans un contexte multipartisan, parvenue à réaliser le rêve du parti unique au moment de l'indépendance.[..]. La faiblesse de l'institutionnalisation de la démocratie multipartisane, la subordination des assemblées élues, y compris l'Assemblée nationale, à la dictature des "décisions technocratiques", l'instabilité des directions administratives ou économiques, comme le caractère conjoncturé des modalités de recrutement de ses membres accentuent la confusion des pouvoirs" ³⁹

³⁸ Abdou DIOUF, Afrique- Asie, n°321.

³⁹ Mamadou DIOUF, "Le clientélisme, la "technocratie" et après", in Momar C. DIOP(dir.), Sénégal. Trajectoires d'un Etat, Dakar, CODESRIA ; Paris, Karthala, 1992, p.269. Voir aussi Robert Jr. FATTON , "Clientelism and Patronage in Senegal", in African Studies Review , 29, n°4, 1986, pp. 61-78. Sur la gestion administrative, juridique et incertaine d'Abdou Diouf, lire : Mar FALL, L'État Abdou Diouf ou le temps des incertitudes, Paris, L'Harmattan, 1986. L'étude que Paul VEYNE (Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique, Paris, Seuil, 1976) consacre à l'évergétisme antique, à l'époque hellénistique, puis à l'époque romaine de 300 avant notre ère à 300 après, est très intéressante d'un point de vue comparatif, car elle permet de comprendre les racines et les enjeux socio-historiques du clientélisme : pourquoi la relation de clientèle, à travers le don à la communauté, le mécénat envers la cité occupe-t-elle une si grande place ? Quels sont ses effets de domina-

En somme, la compétition multipartisane est, dans une large mesure, taillée sur mesure avec des règles du jeu favorables aux élites dirigeantes. La "culture" politique du Parti Socialiste, longtemps habitué à gouverner sans partage, est marquée par les réflexes du parti unique. Le multipartisme au Sénégal est une "*aventure ambiguë*" (Cheikh H. Kane), une expérience fragile et "*incertaine*". Certes, grâce aux partis politiques le régime a évolué vers la sauvegarde de libertés fondamentales, comme la liberté d'association, la liberté de pensée, la liberté de la presse... La vitalité de la presse privée dite indépendante (Le Témoin, Promotion, Sud-Hebdo, Wal Fadjri, Le Cafard Libéré...) ou d'opposition (Taxaw, Le Démocrate, Jaay Doole bi, Sopi, Faggaru...) en témoigne. L'avancée vers un "État de Droit" est réelle, bien que timide et fragile. Elle est en grande partie à mettre au crédit des partis. Mais, il y a toujours des "*gardiens du temple*" (C.H. Kane) au sein du parti majoritaire pour contrôler et freiner le processus.

Une démocratie multipartisane ne vit que si elle permet la compétition régulière et fréquente des forces politiques : l'institution d'élections répétées et honnêtes. Selon Bernard Manin, les démocraties contemporaines sont des "*démocraties représentatives*"⁴⁰. Comme telles, elles sont différentes de la démocratie directe. Le critère spécifique de la démocratie représentative c'est l'élection. La méthode élective est utilisée pour sélectionner les gouvernants. Au fond, à en croire certains auteurs comme Maurice Duverger, la forme "parti politique" est née de l'élargissement du suffrage universel avec la naissance des comités électoraux et des groupes parlementaires au XIXe siècle⁴¹. Dès 1848, la co-

tion politique (Qui commande ? Qu'est-ce qu'il commande ? Sur quel ton commande-t-il ?)

⁴⁰ Bernard MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, paru en livre de poche chez Flammarion, 1996. Ouvrage fondamental d'une clarté remarquable. Voir aussi Daniel GAXIE, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 1996 et Lucien JAUME, "Représentation", in Philippe Reynaud et Stéphane Rials (sous la dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, P.U.F., pp. 559-604.

⁴¹ Maurice DUVERGER, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1976, 10^e édition (1951), p.24 : " Plus les assemblées politiques voient grandir leurs fonctions et leur indépendance, plus leurs membres ressentent le besoin de se grouper par affinités afin d'agir de concert ; plus le droit de vote s'étend et se multiplie, plus il devient nécessaire d'encadrer les électeurs par des comités capables de faire connaître les candidats et de canaliser les suffrages dans leur direction." Nous avons ici une théorie institutionnelle reposant sur la relation nécessaire entre le parlementarisme et l'émergence et l'épanouissement des partis politiques. Cette conception prend sa source chez Max Weber qui considère que le phénomène partisan découle de la démocratisation du système politique. On peut compléter cette explication duvergérienne de l'origine des partis, car elle tend à négliger l'importance des conflits sociaux et l'action des structures socio-économiques dans la naissance et le développement des forces politiques. Dans cet ordre d'idées, on se reportera à Seymour Martin LIPSET et Stein ROKKAN, *Party Systems and Voters Alignments. Cross-National Perspectives*, New York, Free Press, 1967 ; Jean BLONDEL, *Political Parties : A genuine case for Discontent* et Giovanni SARTORI, *Parties and Party Systems*, 2 volumes, Cambridge, Cambridge University Press, 1976. On retiendra de ce dernier la notion de "**multipartisme par multidimensionnalité**". Cette expression est féconde, car elle permet de comprendre le véritable enjeu du multipartisme démocratique, celui de fragmenter l'espace politique en créant plusieurs pôles de pluralisme ou diverses zones de polarité, indépendantes les uns des autres, mais non ne s'excluant pas mutuellement. C'est dire que le multipartisme n'est pas anarchie ou que le conflit de perspectives de vie n'est pas nécessairement incompatible avec l'exigence d'un ordre politique. Si le multipartisme démocratique est l'expression d'un pluralisme agonistique, il ne l'est pas au sens wébérien d'une "guerre des dieux" inexorable et insurmontable, mais au sens institutionnel de mise en oeuvre de procédures de discussions en cas de désaccords. Cela fait la fragilité foncière de la démocratie pluraliste, car le multipartisme entraîne la "dissolution des repères de la certitude" (Claude LEFORT) et "l'institutionnalisation de l'incertitude" (Adam PRZEWSKI). Il reste toutefois que le nihilisme ne saurait être considéré comme un fondement de la démocratie ni d'ailleurs d'une quelconque politique. En effet, comment fonder quelque chose sur un rien, à moins qu'il ne s'agisse du rien métaphysique leibnizien ("Pourquoi y a-t-il quelque chose plutôt que rien"), non pas absence absolue d'une substance mais "trou d'être", manque, présence qui se dérobe sans cesse à toute détermination, bref indécidable qui n'appartient à personne. Conçue alors comme lieu du vide, de l'indétermination et de la "dialectique négative", la démocratie libérale est fondamentalement "mécontente" ("dissent" en anglais) : Cf. Jacques RANCIERE, *La Mécontente*, Paris, Galilée, 1995. Mais, entendons-nous bien la mécontente n'est pas rupture définitive du dialogue politique ni impossibilité perpétuelle de compromis démocratiques. Au contraire, c'est précisément parce qu'il est possible de ne pas s'entendre ou de mettre en "crise" les rapports sociaux, d'ex-

lonie du Sénégal avait déjà élu le premier député colonial aux législatives françaises, mais c'est véritablement à partir de 1946 avec l'extension du droit de vote à toutes les colonies françaises et aux zones rurales du Sénégal (la citoyenneté était réservée avant aux seuls quatre communes) que s'institutionnalisa d'une façon décisive l' "idéal-type" partisan. Toutefois, le multipartisme colonial fut loin de susciter chez les "indigènes" de réels actes de participation et de citoyenneté démocratiques. Ensuite, après les indépendances, l'on assista à une évolution irrégulière et contrariée du multipartisme. Petit à petit, surtout après la "crise de 1962", le Sénégal connut un régime de "parti unique de fait" ou de parti unifié dominant. L'UPS réussit à phagocyter ou à contrôler les autres vellétés partisans et ne déserra l'étau ("*décompression autoritaire*") qu'à partir des années 1970, précisément à compter de 1974. Une nouvelle ère électorale vit le jour. On peut dire qu'une seconde naissance du parti politique au Sénégal eut lieu à la faveur des nouveaux enjeux électoraux. Comment se vit alors à partir de ce moment le travail des urnes ? Quels sont les percées démocratiques qui s'y opèrent et les problèmes qui bloquent son évolution?

2 - La rue et les urnes : chroniques électorales.

[Retour à la table des matières](#)

Pourquoi autant de partis politiques ? D'aucuns répondent que les élections constituent la raison d'être de l'activité partisane. Cette réponse, qui se veut pragmatique ou réaliste, présente l'inconvénient de réduire le parti à une machine électorale ou à une simple "entreprise politique". Le souci qui anime alors une telle formation politique est

primer le désaccord que la démocratie a un sens. Sartori écrira dans ce sens : "Dissent draws from both consensus and conflict, but coincides with neither.[...]consensus should not be conceived as a close relative of unanimity [...]. It does not consist of the one mind postulated by the monochromatic vision of the world that evokes the endless process of adjusting many dissenting minds (and interests) into changing "coalitions of reciprocal persuasion" (G. SARTORI, Ibid., p.16.)

“ *l'organisation méthodique des masses électorales* ” ⁴². Priorité est donnée dans ce cas à l'efficacité et au courtage sur la confrontation des idées.

Cette conception est à la base de la crise du parlementarisme au XIX^e siècle, selon Ostrogorski. Max Weber renchérit en estimant que le Parlement, à son époque, avait cessé d'être un lieu de libre discussion pour devenir un champ clos de la lutte que se livrent les partis politiques devant l'opinion. A la suite de Weber, le juriste Carl Schmitt insista sur ce point en distinguant la discussion et la négociation. Dans sa terminologie, la discussion "*signifie un échange d'opinions, dominé par la visée de convaincre l'adversaire d'une vérité ou d'une justesse avec des ar-*

⁴² Mosei OSTROGORSKI, *La démocratie et les partis politiques*, Nouvelle édition, Préface de Pierre Avril, Paris, Fayard, 1993 (1903), p.41. Notons que le but d'Ostrogorski est de dénoncer les partis politiques, notamment les "partis omnibus" qu'il taxe de fossoyeurs de la démocratie ou d'usurpateurs de la souveraineté populaire. On pourrait à cet égard rapprocher Ostrogorski et Michels. Ce dernier, en s'appuyant sur l'exemple de la social-démocratie allemande avant 1914, pense que toute organisation partisane, même celle qui revendique la démocratie, est par principe oligarchique (Voir : *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion, 1971). Je ne me situe pas dans cette perspective. Je pense que les thèses du politologue russe ainsi que celle du sociologue allemand reposent sur une philosophie politique libérale naïve, individualiste et rationaliste, proche de Hume, Burke et Bolingbroke, qui conçoit que la démocratie implique qu'il n'y ait pas un décalage entre ses promesses et ses pratiques, entre les principes qui la fondent et la réalité des organisations qui sont censées la servir. Cette vision me semble exagérée. Néanmoins, Ostrogorski demeure l'un des fondateurs importants après Bryce de la sociologie des partis politiques. Il est l'un des premiers à s'être préoccupé de savoir comment en Angleterre et aux États-Unis l'instrument "parti politique" s'est imposé à mesure que s'élargissait le régime représentatif. Son apport est original et toujours actuel parce qu'il offre une approche féconde : s'attacher moins aux doctrines, aux méthodes, aux institutions, mais aux acteurs concrets qui mettent en oeuvre la démocratie permet de mieux analyser le rôle des partis dans la vie de la cité et les effets de leur développement. Ainsi, Ostrogorski a bien mis en lumière le caractère problématique des partis modernes, organes indispensables, inséparables de la démocratie et susceptibles de gêner son fonctionnement. Et surtout, l'étude d'Ostrogorski me renforce dans la conviction que la démocratie n'a de légitimité fondamentale qu'à travers l'exercice responsable de la citoyenneté .

guments rationnels". La négociation, quant à elle, n'a pas pour enjeu de "trouver le vrai, mais de calculer et de faire triompher les intérêts et les chances de gagner." De là, Schmitt observa que "les partis politiques ne s'affrontent plus aujourd'hui au titre d'opinions à discuter, mais en tant que groupes de pression sociaux ou économiques." ⁴³.

Cette remarque revêt toute sa pertinence au Sénégal. Dans le contexte du multipartisme et de la course aux votes, les partis politiques se présentent comme des courtiers politiques. Les élections sont le moyen privilégié pour obtenir l'investiture, qui permet de partager le "*gâteau national*" ou d'accéder aux ressources sociales et économiques. De ce point de vue, opposition et majorité gouvernante peuvent être logées à la même enseigne. Il y a entre elles une différence de degré et non de nature. Ce qui les différencie, ce sont les positions de pouvoir, l'inégalité dans l'accès aux prébendes étatiques et à l'argent des milieux d'affaires. Le parti dominant a beaucoup plus d'opportunités pour contrôler les richesses, entretenir ses réseaux clientélistes, distribuer des prébendes. ⁴⁴ Les

⁴³ C.SCHMITT, Ibid., p.102. Schmitt a le mérite de mettre le doigt sur les effets pervers du règne des partis ou du parlementarisme libéral du XIX^e siècle, qui prévalait encore dans l'Allemagne de Weimar. Cependant, la critique schmittienne me semble en définitive faible. Dans le *Parlementarismus*, elle s'appuie sur une conception de la démocratie qui oppose le principe de l'identité ou de l'homogénéité nationale aux principes libéraux de la discussion et de l'équilibre des pouvoirs. Par contre, dans la *Verfassungslehre* (Théorie de la Constitution, 1928), Schmitt développe une conception modérée de la démocratie comme "constitution mixte" entre le principe d'identité et le principe de représentation.

⁴⁴ Faute de place et de données solides, je ne développerai pas cet argument, mais je suggère qu'il serait intéressant d'évaluer le propos en examinant les mécanismes de financement des partis politiques sénégalais ainsi que leurs accointances avec des notables financiers locaux (par exemple la relation PS/MIMRAN et la Compagnie Sucrière Sénégalaise...) ainsi que les divers types de ressources et capitaux humains et sociaux mobilisés dans les marchés politiques (sexe, âge, diplôme, religion, maraboutage, voyance, ésotérisme, militantisme, statut et ancienneté dans la profession politique, origine et positions sociales...). Pour des analyses à la fois croustillantes et rigoureuses des mobilisations politiques du sexe, lire : Achille MBEMBE, "Sexe, bouffe et obscénité politique", in *Terroirs*, n°2, jan. 1995, pp.34-73. Pour ce qui est de la religion, lire Jean-François Bayart (dir.), *Religion et modernité politique en Afri-*

querelles électorales au Sénégal sont grosses de cet enjeu "alimentaire" : l'appel des urnes au Sénégal est, à chaque fois, une répétition de "*l'appel des arènes*" (Aminata Sow FALL), c'est-à-dire, à mon avis, de la convocation à la lutte pour le contrôle des positions de pouvoir ouvrant la porte à la manducation et au clientélisme et générant constamment des batailles de rue. A cet égard, un parcours synthétique des faits et gestes électoraux me paraît utile, pour autant que les partis politiques se caractérisent, dans une large mesure, comme des organisations où s'échangent des biens politiques contre des soutiens et des votes. Les élections sont les canaux institutionnalisés du partisan et de la démocratie ⁴⁵, par les-

que. Chacun pour soi, Dieu pour tous, Paris, Karthala, 1992. Au sujet de la politisation de l'occulte, voir : Peter Geschière, Sorcellerie et politique en Afrique : la viande des autres, Paris, Karthala, 1995

⁴⁵ Cf. Alain GARRIGOU, *Le vote et le vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la F.N.S.P., 1992, entre autres pp.16-19. Cf. aussi Pierre ROSANVALLON, *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992. On ne se rend pas toujours compte du difficile apprentissage de l'acte électoral et l'on juge les batailles des urnes en Afrique en négligeant cette dimension pédagogique et aussi l'épaisseur socio-historique de cette activité, notamment les conflits qu'il y a eu en France et en Europe autour du vote. Le vote n'est jamais un acte naturel ni pour les électeurs ni pour les élus. La construction historique qui a fait du vote une affaire simple d'expression de l'opinion personnelle n'est pas si immuable et "glorieuse" qu'on le prétend aujourd'hui. Il suffit de se rappeler que l'histoire du vote est passée par d'énormes tricherie et par des efforts de formation et de discipline : "L'éducation au suffrage universel" fut une orthopédie sociale" (A. GARRIGOU, *Ibid.*, p.277). Aujourd'hui, quand on célèbre univoquement les vertus de la démocratie électorale, cela relève parfois soit d'une cécité historique, soit d'un ethnocentrisme occidental, qui consiste à projeter une vision de démocrates confortables sur d'autres processus en cours. En réfléchissant sur l'histoire électorale au Sénégal, il nous semble nécessaire de considérer la durée et la dureté, non pas pour fermer les yeux sur les irrégularités chroniques des scrutins et la culture de fraude au Sénégal, mais pour relever que l'acte électoral dans ce pays est significatif, quoiqu'imparfaitement d'une tradition de contestation démocratique. Qu'on se rappelle les luttes autour de la question de l'isoloir et récemment autour de l'installation d'une Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). Par ailleurs, il convient d'éviter de tomber dans le piège de l'électorisme ("electoralist fallacy"), qui consiste à réduire la démocratie à la tenue d'élections (Juan J. LINZ et Alfred STEPAN, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, Baltimore and London, The

quels les partis revendiquent le monopole de la représentation politique légitime.

2.1 - Les élections de 1978 (26 février 1978)

[Retour à la table des matières](#)

Ce furent les premières élections conformément au régime des partis et au nouveau mode de scrutin, inaugurés par Senghor : il n'y avait que trois partis, le PS, le PDS et le PAI. Ces élections étaient générales : elles devaient permettre à la fois de désigner le Président de la République, des députés, des conseils municipaux et ruraux. Il y avait donc quatre urnes dans certains bureaux de vote. Ce fut la dernière fois que Senghor sollicita les suffrages des Sénégalais, puisqu'il démissionna deux ans après. Voici les résultats :

Présidentielles		Législatives	
L. Sédar Senghor	82,5%	PS	81,7% : 82 sièges
Abdoulaye Wade	17,4%	PDS	17,8% : 18 sièges

Ces élections furent l'occasion pour le PS de mettre en oeuvre sa machine électorale, longtemps éprouvée lors des campagnes d'avant les indépendances. Le "marketing électoral" du P.S. repose sur le système d'achat des allégeances et sur de nombreux réseaux clientélistes où le griot et le marabout occupent une place de choix. C'est le monde rural qui est essentiellement visé. Les ruraux sont quadrillés grâce à ces réseaux clientélistes gérés par les marabouts, qui ne se privent pas de donner des consignes de vote ("*ndiggël*") en faveur du parti au pouvoir. Un autre encadrement politique s'opère par le biais d'agences de dévelop-

Johns Hopkins University Press, pp.4-6). L'élection, tout comme le multipartisme, n'est qu'un élément du système démocratique. C'est une technique de désignation de la majorité gouvernante. Elle n'est d'ailleurs pas neutre. Elle peut refléter l'instinct de conservation d'un pouvoir déjà installé.

pement ou de sociétés de vulgarisation et de commercialisation agricoles. Là, le contrôle se réalise à travers la *gestion "néo-patrimoniale"* des circuits arachidières (ONCAD, SODEVA)⁴⁶. Senghor, fidèle en cela à la tradition coloniale, avait fait des marabouts des partenaires obligés du pouvoir politique. Tel est, en partie, l'héritage que Senghor lègue à Abdou Diouf en quittant le pouvoir. Les élections sous Abdou Diouf s'inspireront largement de ce modèle de domination.

2.2.- Les élections de 1983 (27 février 1983)

[Retour à la table des matières](#)

Abdou Diouf, *"l'homme de Senghor"*, le *"dauphin constitutionnel"* vient d'achever le mandat de son prédécesseur. Sa désignation au poste de Président n'emportait pas l'adhésion de tous, y compris dans les rangs du PS. Beaucoup s'attendaient à ce que le successeur de Senghor fût choisi parmi les *"barons"*, c'est-à-dire les compagnons historiques de Senghor depuis 1946 ou depuis la formation du BDS en 1948. Abdou Diouf devait donc se faire une légitimité : il était contesté dans son propre parti, d'autant plus que son ascension au gouvernement ne s'était pas faite par la filière partisane, mais sur la base de ses qualités de technocrate⁴⁷. Une fois Président, Diouf chercha tout d'abord à gagner les faveurs

⁴⁶ Cf. Nim CASSWELL, "Autopsie de l'ONCAD : la politique arachidière au Sénégal, 1966-1980", in *Politique africaine*, n° 14, 1984, pp. 39-73 ; Cf. aussi Donal Brian Cruise O'BRIEN, *Saints and politicians. Essays in the organization of a Senegalese peasant society*, New York, Cambridge University Press, 1975 ; Jean COPANS, *Les marabouts de l'arachide*, Paris, Le Sycomore, 1980 ; Christian COULON, *Le marabout et le prince. Islam et pouvoir au Sénégal*, Paris, Pédone, 1981

⁴⁷ Malgré la contestation, la succession fut pacifique et ne déranger pas l'ordre politique sénégalais. On peut qualifier cette transition de réussite exemplaire ou de "success story". C'est ainsi que Donald Cruise O'BRIEN caractérise l'histoire politique du Sénégal. Voir de cet auteur l'article "Sénégal", in John DUNN (ed.), *West African States. Promise and Failure*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978, p.187. Pour un autre exemple similaire de "succession présidentielle" en Afrique, lire Luc SINDJOUN, *Le Président de la République au Cameroun (1982-1996). Les acteurs et leur rôle dans le jeu po-*

des syndicats enseignants, du SUDES (Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal) et des différents secteurs de la société sénégalaise. L'état de grâce survint avec la loi sur l'enrichissement illicite, les États Généraux de l'Éducation, les concessions faites aux paysans... Le Chef de l'Etat se trouva aussi dans l'obligation de chercher d'abord à contrôler l'appareil du parti. Pour ce faire, il bouleversa le mode de recrutement des élites politiques en se basant sur des critères de compétence technique.. Dans une certaine mesure, on ne passait plus du parti au gouvernement, mais inversement. Pour autant, le mode de sélection traditionnel hérité de Senghor n'a pas complètement disparu. Le système d'affiliations ethniques, religieuses ou régionales continue à prévaloir. Pour réussir en douce la succession, Diouf ménagea les anciens collaborateurs de Senghor : Alioune Badara Mbengue, Assane Seck, Adrien Senghor, Amadou Cissé Dia... Mais, au Congrès extraordinaire du P.S. des 21 et 22 janvier 1985, cette vieille génération sera évincée au profit de jeunes technocrates tels Djibo Kâ, Moustapha Niasse, François Bob, André Sonko, Momar Talla Cissé... A partir de ce moment, la circulation des élites politiques dans l'appareil d'Etat se fera dans cette classe de jeunes cadres intellectuels sortant pour la plupart de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et/ou d'intellectuels, membres de la société civile, qui ne se réclament ouvertement d'aucun bord partisan tout en étant sympathiques au PS. Parmi ces derniers ont été nommés ministres Ibrahima Fall, Professeur de Droit Public, Doudou Ndoye, avocat et ancien du PDS, Iba Der Thiam, Professeur d'histoire et syndicaliste.

La perspective des élections donna l'occasion de renforcer toutes ces stratégies d'hégémonie par le contrôle des appareils politico-bureaucratiques, par la réactivation des réseaux clientélistes ruraux sous

litique, Bordeaux, CEAN, coll. "Travaux et documents", 1996, 40 p. Autre comparaison entre le Sénégal et le Cameroun à propos du même registre successoral mais au niveau de la technologie juridique et/ ou la manipulation politique, voir Maurice KAMTO, "Le dauphin constitutionnel dans les régimes politiques africains (les cas du Cameroun et du Sénégal)", in Penant, n°93 (781-782), déc. 1983, pp.256-282.

le regard bienveillant des confréries maraboutiques. Encore une fois, comme c'était le cas en faveur de Senghor, Diouf était assuré du plébiscite maraboutique (soutien de Serigne Abdou Lahat Mbacké, Khalife général des Mourides)⁴⁸. D'autres formes de clientélisme apparurent. Ce furent les groupes de soutien. Ils furent nombreux et actifs, "experts ès propagande" :

- *le groupe des 1 500* ;
- *le GRESEN* (Groupe de rencontres et d'échanges pour un Sénégal nouveau) ;
- *le MNS* (Mouvement national de soutien) ;
- *le Cas* (Cercle des amitiés sénégalaises) ;
- *l'ANSAPP* (Association nationale de soutien à l'action des pouvoirs publics) ;
- *l'UPD* (Union des populations de Ndiambour Doolé Abdou Diouf) ;
- *l'USAPAD* (Soeurs unies du plateau pour le soutien à l'action du Président Abdou Diouf) ;
- *le COSAPAD* (Comité de soutien à l'action du Président Abdou Diouf) ;
- *le CONAGRISAPAD* (Comité national des griots du PS pour le soutien à l'action du Président Abdou Diouf).

Ces associations étaient de composition diverse. Certaines étaient d'origine intellectuelle, revendiquaient une adhésion rationnelle à l'action du Président Abdou Diouf et prétendaient donc partir d'une analyse de la réalité sociale, politique et économique. D'autres regroupaient des femmes, des ruraux, des individus appartenant à la même région que

⁴⁸ Ce soutien maraboutique a suscité le mécontentement des partis de l'opposition (PDS, MDP, RND, PAI...). Toutefois, l'attitude des leaders de ces partis envers les marabouts était ambiguë et le demeure. Mamadou Dia du MDP ne portait-il pas le titre de "Mawdo" ? Ne se présentait-il pas comme le candidat de la moralisation des mœurs et des valeurs islamiques ? Même les partis dits marxistes courtoisaient les marabouts et les musulmans. Majhemout Diop n'ouvrait-il pas et ne fermait-il pas ses meetings par des versets du Coran ?

Abdou Diouf, des griots... Bien que différents, ces groupes fonctionnaient selon une logique commune, celle du "*soutien mercenaire*"⁴⁹, caractérisée par le courtage politique, la négociation et l'achat d'allégeances partisans. Qu'elle fût élitiste, idéologique, ethnique, régionaliste ou traditionnelle, cette pratique s'inspirait d'une culture d'encensement du prince. Elle se déploya, soit sous la forme d'une science opportuniste cherchant les allées du pouvoir et de la promotion, soit sous la forme d'une rhétorique dithyrambique, ponctuée d'éloges sur la compétence du chef ou de récits généalogiques attestant que le Prince était "bien né". Abdou Diouf eut droit à ces louanges. Qu'elles vinsent des intellectuels ou des professionnels de la légende, ces louanges participèrent d'un processus de fabrication d'une mémoire socio-historique et politique. L'intellectuel qui consentait à cela, qu'il fût universitaire ou journaliste, jouait le personnage du "**griot**" (**gewël**), un diseur de bonnes paroles. Il importe de saisir la place primordiale de ce "personnage" dans la construction et la mobilisation des réseaux de clientèle :

"Le griot, écrit Aminata Diaw, se trouve réintroduit dans l'architecture politique moderne par le biais des médias où il invente et réinvente une légitimité politique à défaut d'une véritable idéologie"⁵⁰.

⁴⁹ L'expression est de Richard SANDBROOK, "Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste. L'État africain en crise", in *Politique africaine*, n°26, juin 1987, pp.13-37.

⁵⁰ A. DIAW, "La démocratie des lettrés", in M.-C. DIOP (dir.), *Sénégal. Trajectoires d'un État*, p. 322. A propos du rôle prépondérant du griot dans les pratiques de patronage-clientélisme, de factionnalisme et dans l'institutionnalisation de la rhétorique dans la vie politique sénégalaise ("political oratory"), voir l'intéressant article de Déborah HEATH, "Spatial Politics and Verbal Performance in Urban Senegal", in *Ethnology. An international journal of cultural and social anthropology*, vol. 29, n°3, july 1990, p. 209-223.

Fort de cette batterie propagandiste, Abdou Diouf devança de loin ses adversaires. Voici les résultats :

Présidentielles		Législatives	
Abdou Diouf (PS)	83,45%	PS	79,94% : 111 sièges
A Wade (PDS)	14,79%	PDS	13,97% : 8 sièges
Mamadou Dia (MDP)	1,39%	MDP	1,21%
Oumar Wone (PPS)	0,20%	PPS	0,20%
Majhemout Diop (PAI)	0,17%	PAI	0,30%
		RND	2,71% : 1siège
		LD/MPT	1,12%
		PIT	0,55%

Abdou Diouf, qui avait bénéficié d'une révision constitutionnelle pour hériter du poste de chef de l'Etat fut élu et en quelque sorte légitimé. Ces résultats furent vivement contestés par l'opposition, qui parla de "*mascarade électorale*", de "*comédie grotesque*" et dénonça les nombreuses fraudes et irrégularités. Le 4 mars 1983, une dizaine de partis politiques de l'opposition signèrent une déclaration dans laquelle ils exprimaient leur décision "*d'organiser la lutte contre la confiscation du pouvoir*", demandaient l'annulation du vote et l'organisation de nouvelles élections plus transparentes. A la suite du rejet de ces doléances, le PDS boycotta pour un moment l'Assemblée nationale. Mais, tous ces mouvements de mécontentement n'inquiétèrent pas outre mesure le gouvernement PS, convaincu de sa légitimité démocratique et accusant l'opposition de ne pas accepter la défaite. Gardons en mémoire cette manifestation du contentieux électoral. C'est un fait permanent de l'expérience politique au Sénégal. J'y reviendrai, car il est primordial pour comprendre les configurations partisans et les stratégies de composition gouvernementale depuis 1988.

2.3 - Les élections de 1988 (27 février 1988)

[Retour à la table des matières](#)

Ce rendez-vous électoral prit place dans un contexte de crise généralisée et de violence : révolte policière des 13 et 14 avril 1987, marasme économique dû aux politiques d'ajustement structurel, campagne de dénonciation de la corruption (critique *des "fossoyeurs du Sénégal"*), débat houleux autour du code électoral jugé anti-démocratique, bagarres entre militants du PS et ceux de partis d'opposition (du PDS notamment) lors de meetings ou pour le contrôle des cartes d'électeurs, grèves des élèves et des étudiants, ras-le-bol de la jeunesse... Bref, le tissu social était déchiré. Dans ce climat social surchauffé, personne ne joua l'apaisement. Ce fut l'escalade verbale lors des campagnes électorales : Abdou Diouf mit en garde contre la jeunesse qui soutenait l'opposition en parlant de *"bandits de grand chemin"* et de *"pseudo-jeunesse malsaine"*. Abdoulaye Wade rétorqua que le Sénégal était déçu par Diouf et s'empara habilement des ingrédients de la crise sociale pour réclamer le changement : **"Sopi"**, tel fut le slogan autour duquel s'organisa la mobilisation des militants et sympathisants du PDS contre le PS. Il fallait mettre fin à la *"parenthèse PS dans l'histoire du Sénégal"* en s'opposant, au besoin physiquement, aux pratiques frauduleuses du pouvoir lors des élections.

Le PS montra des signes d'impuissance et perdit quelque peu de son arrogance. Le Président sortant, Abdou Diouf, refusa le duel télévisé que réclamait Abdoulaye Wade. Faute de "face-à-face" entre les deux gros calibres de la vie politique sénégalaise, la campagne électorale sera rythmée par la diatribe verbale, mais aussi par des débordements de toutes sortes, intimidations, insultes, rixes... Visiblement, ce n'était pas le PS qui avait l'initiative des opérations, mais l'opposition. En outre, les querelles internes du PS générées par les renouvellements des instances de base achevaient de semer le désordre dans les rangs du pouvoir.

Un fait nouveau apparut : *la crise du "ndiggël" et du "modèle islamo-wolof"* ⁵¹. Le Khalife général des Tidjanes (Tivaouane), Abdou Aziz SY, ne donna pas de consigne de vote à ses disciples. Seul, le Khalife général des Mourides (Touba), Serigne Abdou Lahat MBACKE, le fit. Mais, si jusque là, la hiérarchie mouride soutenait Diouf sans faille, cette fois-ci, l'unanimité a été brisée. Serigne Dame MBACKHE se rebiffa et s'inscrit sur la liste du PDS. Un autre dignitaire de la confrérie mouride, Serigne Khadim MBACKE, dans une déclaration télévisée du 9 février 1988, appela à voter Wade contre Diouf :

"quant à Abdou Diouf, disait-il, il nous a privé de travail et si Dieu veut le bonheur du peuple sénégalais, Abdou Diouf ne sera pas réélu. Inutile de continuer à prier s'il est réélu puisque Dieu nous aura abandonné."

⁵¹ Deux auteurs parlent plus explicitement de ce modèle de construction de la réalité politique au Sénégal : Donal B. Cruise O'Brien et Mamadou Diouf. Quant aux hommes politiques, ils évitent d'en parler comme si la question était tabou. La même attitude peut être remarquée par rapport à la question ethnique: cf. Amady Aly Dieng, "Question nationale et ethnies en Afrique noire: le cas du Sénégal", in Africa Development, vol. 20, n°3, 1995, pp. 129-156). Je m'accorde avec Makhtar Diouf (Sénégal, les ethnies et la nation, Dakar, UNRISD- Forum du Tiers-Monde ; Paris, L'Harmattan, 1986) pour penser que le clivage ethnique n'est pas un déterminant essentiel de la vie politique sénégalaise. Toutefois, de là on ne peut pas inférer qu'il y a une harmonie ethnique. Une observation attentive du champ politique sénégalais peut montrer qu'il y a de nombreuses revendications identitaires de type régional et/ou ethnique. L'irrédentisme casamançais en est une illustration. Certes, il faut reconnaître qu'un grand travail a été fait pour l'intégration nationale, mais ce compromis national ne repose-t-il pas sur des bases fragiles ? Longtemps, l'État sénégalais s'est appuyé sur l'ethnie wolof et l'Islam, notamment dans le bassin arachidier, pour asseoir son hégémonie. Cette pratique tend à s'essouffler, mais elle n'est pas morte. Elle n'attise pas la haine inter-ethnique. Tout de même elle reste présente comme une ressource de domination. Il serait du reste intéressant d'étudier d'un point de vue anthropologique les incidences de la wolofisation de la vie politique sénégalaise. Il conviendrait de le faire d'une manière lucide et sans connotation tribaliste, entendu ici que le "tribalisme" est plus une instrumentalisation culturaliste et élitiste - coloniale et post-coloniale- qu'une variable anthropologique primaire.

En plus de ces leaders de la confrérie, plusieurs fidèles ont été révoltés par la consigne de voter pour Diouf, qu'ils considéraient comme le principal responsable de la crise économique qui les frappait de plein fouet. En tout état de cause, ces contradictions ont discrédité le mercariat maraboutique. On peut penser que l'intrusion des marabouts dans les processus de démocratisation est frauduleuse et porte un coup sérieux à la libéralisation du jeu politique. De plus en plus d'ailleurs, surtout dans les villes, les marabouts sont désavoués dès l'instant où ils choisissent de soutenir un régime décrié.

Assurément, l'opposition sopiste avait cette fois-ci le vent en poupe ; sa propagande rencontrait beaucoup d'échos favorables dans la population, surtout dans la jeunesse, qui était franchement exaspérée par le manque de perspectives sociales. Après les élections, Me Wade et d'autres leaders de l'opposition furent arrêtés. Un état d'urgence fut décrété. Il y eut le procès de Wade, accusé de menacer la sécurité de l'Etat et d'organiser la rébellion dans la rue. Tout cela était, à vrai dire, hostile à l'État Abdou Diouf dans sa volonté d'encadrement de la démocratie ou de gestion autoritaire de la contestation. L'image internationale du Sénégal comme démocratie exemplaire et stable en fut ternie. Wade déclarait qu'il avait remporté les élections avec 58,2% contre 40,8% pour Diouf. Les émeutes urbaines étaient des réactions au verdict peu crédible des urnes. Cette violence donnait le signal d'alarme du discrédit de la classe politique dans son ensemble, c'est-à-dire de la faillite du multipartisme. La volonté de "Sopi" n'était pas nécessairement une acceptation du PDS au détriment du PS. Nombreux étaient dans la population les Sénégalais qui mettaient tous les hommes politiques, à quelque bord qu'ils appartaient, dans le même sac. Les émeutes post-électorales se sont identifiées à la protestation du "Sopi" véhiculé par le PDS pour affirmer brutalement l'existence des exclus, des jeunes et des chômeurs dans l'espace politique. Déjà, avant les échéances électorales, le mouvement spontané du "*Set-Settal*" en avait annoncé les couleurs :

"Le *Set-Settal* est une réécriture de l'histoire du Sénégal et un marquage/appropriation de la ville. L'investissement humain, les aménagements,

mais aussi les fresques murales sont le discours politique d'une jeunesse, en train de sommer la classe politique de repenser son action et ses modes d'intervention. [...]. Elle est en train de créer une culture urbaine, déconnectée des mémoires coloniales et nationalistes." ⁵²

Les résultats découlent des aspirations au changement :

Présidentielles		Législatives	
Abdou Diouf	73,20%	PS	71,34%
Abdoulaye Wade	25,80%	PDS	24,74%

L'annulation de bulletins de vote empêcha la représentation à l'Assemblée nationale des partis marxistes-léninistes, de la LD/MPT notamment. Encore une fois, il devint clair que la vie politique du Sénégal se jouait entre deux partis : le PS et le PDS.

Après les contestations de la rue, il y eut une "Table ronde nationale" et des négociations entre le PS et des partis de l'opposition ou se déclarant tels (même s'ils sont des partis satellites comme le PDS-R et le PAIM). La décripation survint. L'opposition, même celle qui prônait le changement, n'a pas compris le message du Sopi qu'articulait la jeunesse. Et la brèche qui s'était produite dans le consensus national, grâce aux émeutes de février-mars 1988, se referma bien vite au profit d'une nouvelle entente retrouvée. On alléguait, pour légitimer ces retrouvailles de l'opposition et du pouvoir, le sens sénégalais du dialogue et du compromis : la démocratie sénégalaise est une "*dissoocratie*" ("dissoo" en wolof = concertation), une démocratie d'arrangements, au fond un jeu de ruses comme *entre Leuk-le-lièvre et Bouki-l'hyène*. Le mythe du dialogue et de la cohésion sociale ! Cette culture mène à l'impasse. Non seulement elle accentue la fragmentation de l'opposition, mais aussi elle hypothèque

⁵² Mamadou DIOUF, "art.cit.", p. 272. Cf. du même auteur "Fresques murales et écriture de l'histoire. Le Set / Setal à Dakar", in *Politique africaine*, n°46, juin 1992, pp. 41-54 et ENDA Tiers-Monde, *Set / Setal : des murs qui parlent. Nouvelle culture urbaine à Dakar*, ENDA, Dakar, 1991.

que les chances d'une alternance démocratique. Après des pourparlers, l'opposition - le PDS, le PIT, la LD/MPT, le PDS-R - obtint des "fauteuils ministériels". C'était, disait-on, pour éviter le chaos et pacifier le pays. On parla alors de "*gouvernement de majorité présidentielle élargie*".

Il faut se rendre compte que cette tactique de cohabitation gouvernementale est un héritage du jacobinisme, caractérisé par l'obsession de l'intégration nationale. Cette volonté est réfractaire au changement politique et à l'expression contradictoire des opinions. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le multipartisme administratif est, comme l'affirme Fabien Eboussi Boulaga, paraphrasant Lénine, "*le stade suprême du monopartisme*"⁵³. Le multiple n'est pas nécessairement contradictoire à

⁵³ Cette opinion forte et radicale peut apparaître caricaturale et excessive. Elle l'est quand on la considère dans l'absolu, mais il ne faut pas l'isoler de son contexte d'énonciation. C'est un avis polémique qui a été énoncé en 1992 au Cameroun, au tout début du processus de démocratisation, à un moment où les thuriféraires du régime Biya s'empresaient de célébraient les vertus de la démocratie du fait de la multiplication des partis. Et pourtant, les réflexes du parti unique, la répression policière de Fochivé, les mensonges n'avaient pas disparu. Le régime Biya appelait constamment à la restauration de l'autorité de l'État et exerçait une répression violente contre l'Université. Le Cameroun n'était donc pas sorti de son cauchemar. Le philosophe camerounais aggrave certes son propos, mais il a le mérite de souligner la contradiction interne des processus de "démocratisation par le haut" et de tirer ainsi la sonnette d'alarme. La démocratie ne saurait être synonyme de multipartisme. Certes, lui rétorquera-t-on, mais aussi sans multipartisme peut-il y avoir démocratie ? Pour Eboussi, le problème n'était pas là. Il était de montrer que l'invention du multipartisme, telle qu'il observait à l'époque, était une figure inversée du monopartisme. C'était là une critique acerbe. On peut penser qu'elle ratait quelque peu les mutations en cours et tendait à se focaliser sur les difficultés et contradictions de l'instant. Eboussi Boulaga n'était-il pas victime de ce qu'on peut appeler l'illusion pamphlétaire ou déconstructiviste, au sens où sa critique de la politique politicienne l'aurait empêché de prendre suffisamment de distance par rapport à l'événementiel camerounais et d'opérer une séparation entre ce qui se donnait à voir et les balbutiements ou le difficile accouchement d'un pluralisme politique fragile ? Sa critique sévère ne minait-elle pas dans sa fougue ravageuse ce qui en constituait même le "venin de l'hérésie" ou la provocation originelle ? Néanmoins, cette déconstruction nous aura donné à penser que le "multipartisme administratif", selon l'expression d'Achille Mbem-

l'un. Il peut se faire que par une stratégie sournoise l'un tende à phagocytter le multiple ou simplement lui reconnaisse une existence formelle, fantomatique et superficielle. Au Sénégal, n'y a-t-il pas de cette situation paradoxale où le multipartisme est confronté en permanence à la culture du parti unique ? Au "*Pays de Ndoumbelane*"⁵⁴, royaume de la ruse et de la malice, ne tire son épingle du jeu que qui a plus d'un tour dans son sac. : "Ndiombor ou Leuk-le lièvre" n'en manque point.

be, est une fabrication institutionnelle d'une démarche juridique et autoritaire. Malgré son historicité précoce, le multipartisme au Sénégal garde quelques traces de cette figure hégémonique, même si cette réalité ne recouvre pas toute la trajectoire politique du multipartisme. La critique éboussienne peut être convoquée ici, non pas appliquée telle quelle, mais reçue comme un appel à la vigilance. Malgré son ambiguïté et les velléités jacobines de l'État, le multipartisme n'a-t-il pas contribué à la résurgence du pluralisme des sociétés sénégalaises et à remettre à l'ordre du jour le difficile apprentissage de la confrontation démocratique : "l'amère saveur de la liberté"... Soulignons donc que la construction administrativo-légale de la démocratie apparaît à certains égards partielle et occulte la signification sociale des bricolages et maladroites du moment, lesquels déplacent la problématique politique. Certes, le changement peut être contradictoire et facilement réversible, mais n'y a-t-il pas quelque crise épistémologique, si minime soit-elle. Peut-on soutenir absolument que ce qui prévalait hier en contexte de parti unique rigide continue à tenir lieu de dogme et de norme pour l'agir politique ? L'accent ne s'est-il pas déplacé ?

⁵⁴ Dans la mythologie sénégalaise, le Pays de Ndoumbelane désigne le royaume de la ruse et de la malice, où Leuk-le-lièvre se joue constamment de la naïveté de Bouki-l'hyène, le dindon permanent de la farce. Comparaison n'est pas raison. Il ne s'agit pas ici d'appliquer littéralement ce bestiaire à la scène sénégalaise. Qui est leuk ? Le PS ? Qui est Bouki ? Le PDS et les autres ? Bien malin qui pourrait le dire. En tout cas, il y a ruse et duplicité de part et d'autre et l'opposition n'est pas une victime de la malignité du pouvoir. Comment le croirait-on, quand on sait que Senghor reconnaissait déjà en Abdoulaye Wade des talents de tacticien ("Laye Ndiombor") ? Cette lecture du politique n'est pas nouvelle, elle rejoint la conception (néo-)machiavélienne de l'activité politique. En outre, elle ne signifie pas que les acteurs politiques sont dupes de leurs jeux. Ne peut-on pas penser que ces acteurs sont mus par une rationalité instrumentale et que leur ruse consiste à calculer en termes de gains et de pertes, de coûts et d'avantages ? L'issue du jeu en dira long sur la nature du système politique.

2.4 - Les élections de 1993 (février 1993)

[Retour à la table des matières](#)

Décidément, les élections au Sénégal ressemblent à un grand marché de dupes. Toutes les consultations antérieures ont été émaillées de fraudes et d'irrégularités. L'opposition a compris depuis 1983 que le code électoral favorisait largement le PS et ne pouvait donc garantir la transparence et l'équité de l'expression des suffrages. Par exemple, le caractère facultatif de l'isoloir et donc du vote secret ne pouvait qu'alimenter les procédures clientélistes et encourager les manipulations. L'opposition contestait d'autres dispositions du Code électoral, comme l'identification de l'électeur uniquement par la carte d'électeur, en l'absence de toute pièce d'identité, et le dépouillement des votes par le Ministère de l'Intérieur et les agents de l'administration étatique. Par dessus tout, la Cour Suprême était suspectée de partialité, puisqu'elle était dirigée par un ancien responsable politique PS, en la personne de M. Ousmane CAMARA.

Ces problèmes furent au centre de la campagne électorale de 1988, mais l'opposition n'obtint pas gain de cause. Vraisemblablement, ce sont les violences urbaines de février-mars 1988 qui ont pressé le pouvoir à tendre l'oreille aux doléances de l'opposition. Il fallut attendre la décrispation post-électorale pour s'atteler à une réforme du Code électoral. Le PS montra sa bonne volonté en recourant à la haute expertise juridique d'un juge de la Haye, M. Kéba MBAYE. Tous les partis politiques furent associés au "toiletage" du Code électoral. Les résultats furent approuvés à l'unanimité. Le Code ⁵⁵ était "*presque parfait*", de l'avis de l'ensemble de la classe politique sénégalaise.

⁵⁵ Cf. El Hadj MBODJ, "La démocratie multipartisane sénégalaise à la lumière du nouveau code électoral", in *Alternative démocratique dans le Tiers-Monde*, n°6, juillet - décembre 1992, pp.73-90. Dans cet article, nous laissons de côté la question de savoir comment le système électoral contribue à la configuration du système de partis politiques. Nous pouvons retenir d'une façon généra-

Les événements de 1988 avaient laissé une psychose dans la conscience de la population sénégalaise. Les leaders des partis faisaient tout pour éviter la violence. De ce fait, la campagne électorale manqua d'enjeu, d'autant plus que quelques mois auparavant, le principal parti d'opposition, le PDS, était au gouvernement. Diouf et Wade formaient un tandem qui vivait en bonne intelligence. A telle enseigne que d'aucuns prévoyaient que Diouf lui offrît un poste de vice-président pour sauvegarder la belle union. Mais c'était mal compter avec les ambitions de pouvoir de Wade et du PDS. Le mot d'ordre "Sopi" prévalait toujours. Il était repris par une jeunesse urbaine désorientée et accusant "*l'État-PS*" d'être responsable du déclin du Sénégal.

La "*majorité présidentielle élargie*" fut donc brisée. La campagne électorale ne fut pas aussi animée que les précédentes, manquant de challenge et de mobilisation. Abdou Diouf sortit victorieux une fois de plus de Wade, qui se présentait pour la quatrième fois.

le qu'un système électoral proportionnel favorise une plus grande fragmentation des partis politiques (Cf. Duverger) et qu'un mode de scrutin non-proportionnel a tendance à créer du bipartisme(par exemple en Angleterre). Pour plus de détails sur cette problématique, voir : Arend LIJPHART, *Electoral systems and party systems. A study of twenty-seven democracies, 1945-1990*, Oxford, Oxford University Press, 1994 ; Lawrence LeDUC, Richard G.NIEMI, Pippa NORRIS (eds.), *Comparing Democracies. Elections and Voting in global Perspective*, London and New Delhi, Sage Publications, 1996 ; David M. FARELL, *Comparing electoral systems*, London, Prentice Hall, Harvester Wheatsheaf, 1996.

Présidentielles		Législatives	
Abdou Diouf (PS)	58,40 %	PS	84 sièges
A. Wade (PDS)	32,03%	PDS	27 sièges
Landing Savane (And-Jëf/ PADS)	2,91%	LD/MPT	3 sièges
Abdoulaye Bathily (LD/ MPT)	2,41%	Jappo ligeyal Sénégal (coalition RND- CDP/ G- AND-J./ PADS)	3 sièges
Iba Der Thiam (CDP/ Garab bi)	1,61%	PIT	2 sièges
Madior Diouf (RND)	0,97%	UDS-R	1 siège
Mamadou Lô (indépendant)	0,85%		
Babacar Niang (PLP)	0,81%		

La crédibilité de ces résultats fut, comme d'habitude, remise en cause. Déjà le retard dans la proclamation entretenait le sentiment de la manipulation des suffrages. Trois semaines d'attente nerveuse, de blocage institutionnel des dépouillements, de révélations sur les fraudes, de guerre de communiqués... La démission du Président du Conseil constitutionnel, Kéba Mbaye, fut interprétée comme un désaveu du pouvoir, un refus de cautionner la tricherie. L'opposition et la jeunesse sopistes estimèrent avoir été une fois encore volées. Quelques manifestations de colère suivirent la proclamation des résultats, mais les émeutes n'avaient pas la même ampleur que celles de 1988. La jeunesse semblait résignée. Néanmoins, suite aux contestations, des leaders de l'opposition, Wade et Savane, furent arrêtés et emprisonnés. Le Vice-Président du Conseil Constitutionnel, Me Babacar Sèye fut assassiné.

L'expérience démocratique Sénégal illustre ainsi son essoufflement et sa dérive autoritaire. Ces élections, au lieu de se terminer par une claire redéfinition des forces politiques, laissent un amer constat de vide politique. Les problèmes de la légitimité démocratique et de la confiance des Sénégalais vis-à-vis de la classe politique restaient entiers ⁵⁶.

⁵⁶ Cf. Babacar KANTE, "Senegal's empty election", in Journal of democracy, 5 (1), janvier 1994, pp.96-108.

3 - Difficile alternance

[Retour à la table des matières](#)

Ce serait sans doute précoce de faire le bilan de la démocratisation au Sénégal, car l'histoire n'a pas encore dit son dernier mot. Il est prématuré pour déclarer la faillite du système ⁵⁷ :

⁵⁷ Luc Sindjoun me signale avec raison un déficit épistémologique général des études sur les processus de démocratisation en Afrique. Il déplore que bien souvent l'on se penche sur le Continent avec un regard et des outils conceptuels de démocrates libéraux occidentaux ou occidentalisés bien installés dans le confort de leurs théories. Cette attitude biaise l'analyse des mutations qui sont entrain de se jouer et aboutit soit à l'anachronisme soit à la précipitation. On ne prend pas suffisamment de recul temporel pour prendre la mesure de la dur(eté) ée de l'expérience. On est trop préoccupé d'empiler les faits et les arguments pour montrer ce qui ne marche. Dès les premiers échecs, on déclare l'impossibilité de la consolidation démocratique. C'est peut-être parce que l'on succombe au piège finaliste du mythe unique d'une transition unique et séquentielle (Voir par exemple la discussion de la "transitologie" par Michel DOBRY dans Cultures et conflits, et à propos des pays d'Europe de L'Est, Revue internationale de politique comparée, vol.3, n°1, 1996 les articles de Pierre KENDE, "La démocratie libérale, réponse adéquate aux problèmes de la "transition" ?", pp.11-18 ; Slobodan MILACIC, "Critique de la transition unique. Notre épistémologie du postcommunisme dans le rétroviseur de la pensée unique" pp. 19-40 et Javier SANTISO, "De la condition historique des transitologues en Amérique Latine et en Europe Centrale et orientale", pp. 41-68) . Il est à craindre que les analyses récentes du Centre d'Étude d'Afrique Noire de Bordeaux, CEAN (Patrick QUANTIN et Jean-Pascal DALOZ (sous la dir. de), Transitions démocratiques africaines : dynamiques et contraintes 1990-1994, Paris, Karthala, 1997) tout en évitant cet écueil téléologique, ne réussissent à prendre suffisamment de distance historique et théorique et butent sur les difficultés inhérentes au temps court, notamment l'idole événementielle. A t-on suffisamment d'ironie pour ne pas hypostasier la démocratie libérale ? La démocratie libérale occidentale est-elle une réponse adéquate aux problèmes de l'Afrique noire aussi longtemps qu'il manque une classe politique qui soit à la hauteur du défi historique ? (Voir pour ce qui est des pays arabes, l'article de Jean LECA, "La démocratisation dans le monde arabe : incertitude, vulnérabilité et légitimité", pp. 35-93, in Ghassan SALAME (sous la dir. de), Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique, Paris, Fayard, 1993). Remarquons aussi que la démocratie

"[...] le gouvernement démocratique n'a pas encore donné sa mesure [...]. On a "mis le vin nouveau dans les vieilles outres". Aussi est-il prématuré de parler, comme on le fait, de la faillite de la démocratie ; elle est encore bien loin d'avoir dit son dernier mot, et nul ne peut en prévoir le sens. Il n'y a qu'une chose qu'on puisse affirmer : si la démocratie ne réussit pas à remplir ses formes d'un contenu moral et à y adapter ses modes d'action, elle courra le risque de subir le sort des civilisations politiques antérieures, qui ont péri faute d'avoir su réaliser la liberté." ⁵⁸

n'est jamais achevée, qu'elle est toujours à l'horizon, en transition et que dès lors il est vain de déclarer que la démocratie n'existe nulle part en Afrique. N'est-elle pas une "possibilité" critique toujours à venir, à contretemps du positivisme scientifique et du dogmatisme idéologique ? Voilà pourquoi, il importe de ne pas substantier la démocratie et de réfléchir de manière circospecte, ironique et prudente sur les dynamiques actuelles, dans une perspective du provisoire (Cf. Jean-Godefroy BIDIMA, *Théorie Critique et modernité négro-africaine. De l'École de Francfort à la "Docta Spes Africana"*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993. Ce livre, objet d'une thèse de philosophie soutenue en 1991 est excellent et contient de solides réflexions pour penser les "traversées" africaines, c'est-à-dire le cheminement d'une Afrique inquiète dans un présent improbable. L'auteur se demande à quelles conditions il est encore possible de faire advenir la libération du sujet dans l'ordre d'un réel tragique ? C'est alors que la notion francfortienne de "possible", en tant que discours et pratique du non-encore, est étudiée chez Adorno, Horkheimer, Marcuse et Habermas et confrontée au cadre historique de l'Afrique. On y apprend que le non-encore est en continuelle gestation dans l'histoire africaine, engendrant de la "dialectique négative" et produisant de l'ironie. Le processus démocratique n'échappe pas à cet enfantement du possible. Du reste, l'Afrique n'est pas tout à fait incapable d'"invention démocratique" (Claude LEFORT). Elle inaugure à bien des égards des procédures inédites, qui rappellent de loin certaines autres expériences étrangères, mais le contexte de leur réalisation donne une autre dimension existentielle à la structuration démocratique. Il en fut ainsi des "Conférences nationales" (Voir l'analyse magistrale, anthropologique et philosophique de celle du Bénin qu'en propose Fabien EBOUSSI BOULAGA, *Les Conférences nationales en Afrique. Une affaire à suivre*. Paris, Karthala, 1993). Au rendez-vous de la problématique démocratique, l'Afrique a une contribution à apporter: Cf. Mamadou DIOUF, "Libéralisations politiques ou transitions démocratiques. Perspectives africaines.", Papier présenté lors de la 8^e Assemblée Générale du CODESRIA à Dakar, 26 juin- 2 juillet 1995, 40pages.

⁵⁸ Mosei OSTROGORSKI, *Ibid.*, p. 737.

Il est toutefois légitime de chercher à repérer les dysfonctionnements et les impasses du jeu démocratique. L'un des problèmes majeurs de la démocratisation au Sénégal me semble être sa relative fermeture à l'alternance. Elle est relative, car au plan juridique les mécanismes susceptibles d'ouvrir au changement sont quasiment présents (élections répétées, presse indépendante, etc.). Toutefois, ces procédures restent formelles et fonctionnent à contre-courant du principe d'alternance démocratique. La fragilisation des forces politiques empêche l'expression claire et efficace de projets explicites de rupture ou de stratégies alternatives.

On peut observer que le Sénégal vit depuis une décennie, mais surtout depuis 1988, sur les cendres tièdes d'une querelle électorale. Comme un phoenix, cette dispute rebondit fréquemment et sape la légitimité du pouvoir. Elle sert de toile de fond à la crise des institutions au Sénégal. L'État-PS cherche-t-il à juguler ce discrédit dont il souffre, il n'offre que des solutions mitigées, dans le sens d'un replâtrage par le biais de l'assimilation des élites politiques de l'opposition. On peut comprendre ainsi les scénarios de cohabitation gouvernementale ou d' "*entrisme*" (dans le vocabulaire politique sénégalais). Tout se passe comme si la victoire des urnes ne conférait pas de la légitimité au PS. et que ce dernier était toujours à rechercher la complicité de l'opposition. L'État-PS serait-il grisé par l'exercice solitaire et autoritaire du pouvoir ? Jusqu'à quand le contentieux électoral se résoudra-t-il par le partage du pouvoir ? Assurément, si les élections étaient transparentes, il n'y aurait nul besoin d'élargir la majorité présidentielle.

Du reste, la "*main tendue*" à l'opposition ne manifeste-t-elle pas une stratégie sournoisement libérale et invisible visant à déjouer les velléités d'alternance démocratique ? De fait, l'on peut constater qu'à chaque fois que l'opposition participe au gouvernement, le débat démocratique s'enlise et manque de clarté, car il faut respecter la discipline du gouvernement. Il faut choisir : rester dans l'opposition ou être solidaire du pouvoir. Le PIT a fait les frais de son ambiguïté, lui qui voulait, tout en restant au gouvernement, critiquer le pouvoir et se désolidariser de la ges-

tion malsaine ("*mal gouvernance*") du pays. Le droit de critique est incompatible avec la solidarité gouvernementale .

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les ententes gouvernementales PS-opposition répondent plus à des besoins conjoncturels de pacification sociale qu'à une recherche d'alternatives politiques et économiques. Elles ne s'attaquent pas au fond de la crise de légitimité des élites politiques. Elles se font sur le dos du citoyen sénégalais et ajournent l'échéance d'un changement. Certes, il ne faut pas faire une fixation sur le changement. L'alternance, pour quoi faire ? L'alternance n'est pas une panacée. Elle n'est d'ailleurs pas le signe d'une réelle alternative ni l'unique baromètre de démocratie. L'alternance est cependant considérée comme un critère de démocratie. Elle fait partie du jeu démocratique, mais l'on aurait tort de la concevoir automatiquement, au point qu'un pays qui ne connaîtrait pas l'alternance serait non démocratique. Il serait, à mon avis, plus judicieux de voir pourquoi l'alternance n'a pas eu lieu et en quoi les facteurs de sa non advenue s'opposent à l'idée de la démocratie. Dans le cas du Sénégal, plusieurs raisons peuvent expliquer la difficulté de l'alternance. J'en isole ici principalement trois :

1) L'ini (é)quité du jeu électoral

[Retour à la table des matières](#)

Les règles du jeu sont largement favorables à l'élite socialiste au pouvoir, qui garde encore, à bien des égards, les réflexes autoritaires du parti unique. Le code électoral, malgré les différentes réformes qu'il a subies, reste un mécanisme juridique au service de la machine électorale du PS. Une réforme dite consensuelle a été adoptée en 1993, mais le code électoral a montré des lacunes évidentes pendant les consultations de 1993. Un Code électoral "*presque parfait*" ne garantit pas une compétition électorale équitable tant qu'il reste soumis à la manipulation de l'administration. L'insécérité du scrutin, mal chronique de la vie politique sénégalaise, sape la légitimité des prétentions démocratiques du ré-

gime au pouvoir. L'installation d'une Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), revendiquée avec force par l'opposition, pourrait s'avérer nécessaire pour restaurer la sécurité juridique des élections et la confiance. Sans élections transparentes, il ne peut pas y avoir d'alternance démocratique.

2) *La non-visibilité de projets alternatifs de société*

[Retour à la table des matières](#)

Il y a lieu de se demander sérieusement s'il y a un réel débat idéologique au Sénégal. Il n'est pas clair pour l'électeur moyen sénégalais que ce que les partis proposent soit réellement différent. Presque tous les partis se réclament du socialisme démocratique et se positionnent comme des partis "attrape tout" ("catch-all-parties") selon l'expression du politologue Kircheimer. Sans doute, dans un pays où l'analphabétisme est élevé, le clivage idéologique est de peu d'importance. Il n'intéresse que les intellectuels, mais ce qui est susceptible par contre d'intéresser l'ensemble de la population c'est l'expression d'alternatives claires. En l'absence de telles propositions, le débat politique tourne bien souvent à vide et le vote se fait selon le répertoire des allégeances primordiales (famille, ethnie, religion, région...) ⁵⁹. Par ailleurs, les frontières entre les partis sont de-

⁵⁹ - Il convient ici de préciser que ce ressort primordial (ethnique, régional, linguistique, clientélaire...) du vote n'est pas nécessairement une déviance démocratique. D'une manière générale d'ailleurs, l'ethnicité n'est pas de soi incompatible avec la démocratie. L'exemple du Botswana l'illustre parfaitement (Jacqueline S. SOLWAY, "From shame to pride : politicized ethnicity in the Kalahari Botswana", in *Canadian Journal of African Studies*, 28 (2), 1994, pp.254-274 ; Wim M.J. VAN BINSBERGER, "Aspects of democracy and democratisation in Zambia and Botswana : exploring African political culture at the grassroots", in *Journal of Contemporary African Studies*, vol.13, n°1, 1995, pp.3-33). Il ne faut pas s'appuyer sur les "dérives" rwandaise, burundaise et sur les constructions intellectualistes du "tribalisme" pour condamner toute référence à la communauté ethnolinguistique. Le vote primordialiste et communautaire n'est pas moins rationnel que le "modèle" occidental du vote individuel, que le secret de l'isoloir est censé protéger (Sur l'électeur individualiste en démocratie, se reporter aux articles de Georges LAVAU et Ales-

venues fluides du fait de l'éparpillement de l'opposition, de sa grande fragilisation et de l'ambiguïté du jeu politique.

3) *Le déficit de citoyenneté*

[Retour à la table des matières](#)

Quoi qu'en dise le discours officiel et en dépit des mécanismes juridiques qui ont été mis en place, l'expérience politique sénégalaise est fragile . Elle est souvent en crise. De plus, le clientélisme et le contrôle de l'appareil d'Etat par le PS ne permettent pas la libre participation des populations, rurales en particulier, à l'élaboration et à la prise des décisions qui les concernent. Les populations sont faiblement impliqués dans les institutions politiques. Les récentes mises en oeuvre des politiques de décentralisation et de régionalisation peuvent laisser espérer une possible émergence d'un pouvoir local et l'exercice d'une citoyenneté active. A travers cette éventualité se profile la problématique de la société civile et des relations entre les partis politiques et les citoyens. Il est sans doute excessif de penser que les Sénégalais sont des spectateurs apathiques et complètement désabusés, qui se contentent de "*regarder Abdoulaye Wade qui surfe avec Habib Thiam (et Abdou Diouf), Habib Thiam (et Abdou Diouf) qui surfe avec l'autre*" ⁶⁰. Il existe de cela, mais l'on peut aussi noter quelques mouvements protestataires et d' "*indocilité*" ⁶¹ qui tra-

sandro PIZZORNO dans Pierre BIRNBAUM et Jean LECA (sous la dir. de), Sur l'individualisme. Théories et méthodes, Paris, Presses de la FNSP, 1986, pp. 301-369. Voir dans une perspective critique et comparatiste ce qu'écrit au sujet de l'Inde contemporaine Christophe JAFFRELOT : "L'élection comme ressort non-individualiste de la démocratie", in Revue internationale de politique comparée, vol.3, n°3, 1996, pp.591-606. Sur la relativisation des concepts de "rationalité politique" et d' "électeur rationnel", voir Nonna MAYER et Pascal PERRINEAU, Les comportements politiques, Paris, Armand Colin, 1992.

⁶⁰ Abdoulaye WADE, Interview dans Sud Quotidien (journal indépendant sénégalais), n°648 du jeudi 1er juin 1995, p.7.

⁶¹ Achille MBEMBE, *Afriques indociles. Christianisme, Pouvoir et État en société postcoloniale*, Paris, Karthala, 1988.

vaillent en profondeur la société sénégalaise. Par ce biais, se forment d'autres espaces d'expressions où certains acteurs sociaux se manifestent et subvertissent le champ politique traditionnel, parfois d'une manière non pas détournée mais ouvertement agressive (Cf. l'irrédentisme diola en Casamance et les actions collectives du mouvement des "*Moustarchidines Wa Moustarchidat*"). Ce sont les grèves des travailleurs, les émeutes urbaines, les mouvements de jeunes (étudiants surtout) ⁶², les revendications paysannes ⁶³... On peut remarquer cependant que souvent ces mouvements d'indiscipline se déploient de façon fluide et chaotique et ne permettent pas à long terme une participation constante et forte à la réalité politique ⁶⁴. Et alors se creuse davantage le divorce entre les partis

⁶² Abdoulaye BATHILY, *Mai 68 ou la Révolte Universitaire et la Démocratie*, Paris, Ed. Chaka, 1992 ; Mamadou Diouf, "Urban youth and Senegalese politics : Dakar, 1988-1994", in *Public Culture*, vol.8, n°2, 1996, pp. 225-249.

⁶³ Voir Donal B. Cruise O' BRIEN, "Ruling class and peasantry in Senegal", in Rita Cruise O' BRIEN (ed.), *The political economy of Underdevelopment. Dependence in Senegal*, London / Beverly Hills, Sage Publications, 1979, pp.209-227 ; Dominique DARBON, *L'administration et le paysan en Casamance. Essai d'anthropologie administrative*, Paris, Pédone, 1988 ; Gudrun LACHENMANN, "Civil society and social movements", in Jean-Pierre JACOB et Philippe Lavigne DELVILLE, *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques*, Paris, Karthala ; Genève, I.U.E.D., 1994, pp. 61-95.

⁶⁴ Sur cette problématique, lire l'excellente étude publiée par le CODESRIA : Mahmood MAMDANI et Ernest WAMBA-DIA-WAMBA, *African Studies in social movements and democracy*, Dakar, CODESRIA, 1995. Il existe une abondante littérature sur ce sujet. Le concept de "société civile" a suscité un énorme engouement parmi les chercheurs sur l'Afrique à partir de la fin des années 80. Beaucoup ont vu dans le renforcement de la société civile les chances d'une consolidation de la démocratie et ont eu tendance, dans une perspective marxiste, à considérer la société civile en opposition irréductible et parfois violente à l'État. Mais, si la société civile a contribué par son dynamisme à inaugurer la démocratie en Afrique, elle semble aujourd'hui trop faible pour continuer à l'enraciner au même moment où les régimes émergents se débattent dans des transitions laborieuses, où les règles du jeu sont encore bien floues. On peut penser, avec et contre Hegel, que la société civile n'est pas nécessairement antagonique à l'État, qu'elle se pose dans un rapport de réciprocité critique à l'égard de l'État. Ce rapport implique une mutuelle dépendance et une relative autonomie, grâce à laquelle l'hégémonie de L'État peut être remise en question. La société civile peut alors être le lieu et le temps d'exercice de la citoyenneté, non pas aux marges de l'État, mais en son sein. Pour une pré-

politiques et les citoyens. Certes, il existe des liens ⁶⁵, mais ils sont le plus souvent d'ordre électoraliste et clientéliste. La fameuse "*revanche des sociétés africaines*" ⁶⁶ existe déjà au Sénégal, mais elle est fort problématique, car elle demande à être consolidée. La citoyenneté est à advenir, déjà là et pas encore. Au moins, elle est possible.

sentation de l'évolution du concept de "société civile" d'Aristote à Hegel et Marx, en passant par l'augustinisme politique, le luthéranisme entre autres, lire : Dominique COLAS, *Le glaive et le fléau : généalogie du fanatisme et de la société civile*, Paris, Grasset, 1992 . Voir aussi John KEANE, *Democracy and Civil society*, London, Verso, 1988 et Jean L. COHEN and Andrew ARATO, *Civil society and Political Theory*, Cambridge, Mass. And London, The MIT Press, 1992. Une discussion de l'application de la notion à l'Afrique est fournie par Eboe HUTCHFUL, "The civil society debate in Africa", in *International Journal*, vol.51, n°1, Winter 1996, pp. 54-77. Pour plus de détails sur les analyses empiriques, voir par exemple : Robert Jr FATTON, *Predatory rule : State and civil society in Africa*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1992 ; OSAGHAE Eghosa E. (ed.), *Between State and civil society in Africa : perspectives on development*, Dakar, CODESRIA, 1994 ; John Willis HARBESON/ Donal ROTHCHILD/ Naomi CHAZAN (eds), *Civil society and the state in Africa*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1994 ; Luis RONIGER/ Ayase GÜNES-AYATA (eds), *Democracy, clientelism, and civil society*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1994 ; Llyod M. SACHIKONYE (ed), *Democracy, civil society and the State : social movements in Southern Africa*, Harare, SAPES Books, 1995 ; Patrick P. MOLUTSI/ John D. HOLM/ Gloria SOMOLEKAE, "The development of civil society in a democratic State : the Botswana model", in *African Studies Review*, vol.39, n°2, 1996, pp.43-69.

⁶⁵ La relation entre les partis politiques et les citoyens est théorisée en science politique sous le nom de "**linkage**" : voir J.N. ROSENAU (ed.), *Linkage Politics*, New York, Free Press, 1969 ; Kay LAWSON (ed.), *Political parties and Linkage. A comparative perspective*, New Haven and London, Yale University Press, 1980. Il arrive souvent que les partis échouent dans leur fonction de "linkage" quand ils sont jugés incapables de débloquer telle ou telle situation, de résoudre les problèmes sociaux. Alors se créent des organisations nouvelles (groupes locaux de contestation, comités d'actions civiques, communautés ethniques...) dont le but est de prendre la relève des partis politiques et de susciter la participation citoyenne. La société civile peut être un complément et parfois une alternative aux partis politiques : Kay LAWSON and Peter MERKL(eds), *When Parties Fail. Emerging Alternative Organisations*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1994. Voir aussi "Partis politiques et groupes d'intérêt", in *Pouvoirs*, n°79, 1996, pp. 35-50.

⁶⁶ Jen-François BAYART, "La revanche des sociétés africaines", in *Politique africaine*, n°11, sept.1983, pp.95-129.

ET ALORS ?

[Retour à la table des matières](#)

L'analyse du multipartisme au Sénégal a contribué peut-être - nous l'espérons - à montrer que la démocratie ne saurait se réduire à la gesticulation des partis politiques. Certes, le pluralisme partisan est une condition indispensable du jeu démocratique, mais il n'en est pas le critère le plus décisif. Le multipartisme peut même être un obstacle à la démocratisation quand il fonctionne comme un instrument d'entreprise politico-administrative au service de la lutte hégémonique d'élites politiques en crise de légitimité. Le multipartisme au Sénégal n'a pas résolu les problèmes de légitimité démocratique et de confiance du peuple envers les forces politiques. L'expérience démocratique sénégalaise manque de souffle, de capacité créatrice et mobilisatrice parce qu'elle n'est pas un projet sociétairer auquel participent des citoyens informés de leurs droits et devoirs. Elle répond plutôt à des stratégies de pacification sociale et à un schéma de "pacte" entre les élites politiques. Robert Fatton a bien vu cela quand, empruntant un concept gramscien, il qualifie la démocratisation au Sénégal de "*révolution passive*", définie comme :

"a preemptive response from "on high" to the disorganized but potentially revolutionary demands of dominated class. It is the specific peaceful means of survival of a ruling class in conditions of organic crisis" ⁶⁷

Qu'est-ce à dire ? C'est dire que l'instauration de la démocratie multipartisane au Sénégal participe en partie d'une politique d'hégémonie douce de la classe dirigeante, consistant à échanger la force autoritaire contre des stratégies de libéralisation. En fait, cette "*ouverture*", bien que réelle, a quelque chose de paradoxal, car le système politique étouffe le développement du potentiel critique de l'adversaire. Les réflexes autori-

⁶⁷ Robert Jr. FATTON, Ibid., p.54

taires subsistent toujours, même s'ils ont du mal à déterminer totalement l'évolution de la vie politique sénégalaise. Si le processus de libéralisation politique répond à une volonté de survie de la classe politique, alors le multipartisme semble dévoyé dès le départ. Il apparaît comme un "*bricolage de crise*" s'appuyant non sur des bases citoyennes mais sur un projet éminemment problématique, car mettant en cause la démocratie, le pluralisme, la représentation.

Marc Sadoun et Jean-Marie Donegani ⁶⁸ ont bien mis le doigt dessus. Pour eux, les partis constituent un lieu exemplaire de révélation et de figuration des difficultés de la politique moderne nées du postulat d'une séparation de l'État et de la société ainsi que d'une antériorité et d'une primauté de l'individu sur la collectivité. Si les partis politiques ont du mal à se parer d'une légitimité démocratique, c'est qu'ils occupent une position ambiguë, celle d'un entre-deux, entre le politique et le social, entre l'exigence d'unité et l'évidence de la multiplicité. Cette ambiguïté devient encore plus troublante quand les partis politiques sont des instruments de saturation de l'espace politique dans une situation de vide .

Tout compte fait, les partis sont des expressions nécessaires du pluralisme. Ils sont les lieux d'articulation de la société civile et de la société politique et sont censés permettre la participation active du citoyen au jeu démocratique. Cependant, ils passent aussi pour des pièces encombrantes qui grippent le libre jeu des institutions, car "*l'organisation permanente devient une fin à laquelle on finit par tout subordonner*". Les partis en viennent à fonctionner alors comme des sociétés closes, où les intérêts privés priment sur les considérations publiques. Ainsi se consomme l'imperfection de la démocratie multipartisane.

Ce caractère inachevé ne se réduit pas aux aspects institutionnels ou organisationnels de la démocratie. Il touche même les acteurs, lesquels sont à distance de l'idéal qu'ils se font de la démocratie. Mais ce pro-

⁶⁸ DONEGANI, J.-M. et SADOON, M., La Démocratie imparfaite. Essai sur le parti politique, Paris, Gallimard, 1994.

blème est structurel et inévitable, car la démocratie est un horizon et une issue contingente. Dès lors, comment penser le partisan autrement qu'en situation d'incertitude et de crise ? En Afrique et au Sénégal, ce concept de "crise" draine d'autres représentations, qui évoquent les moments d'impasse sociale, de déchéance et de disette économique. La démocratisation prend place dans cet environnement où, comme le dit Achille Mbembé, le "*conflit du manger*"⁶⁹ est l'une des modulations politiques les plus prégnantes. Il nous semble par ailleurs que le problème le plus crucial auquel le processus de démocratisation se trouve confronté est celui de la paupérisation croissante des citadins comme des ruraux, l'émergence de formes pernicieuses de marginalisation sociale⁷⁰ qui engendrent beaucoup de laissés-pour-compte (chômeurs, jeunes, femmes, réfugiés...) et le déclassement international d'économies sous ajustement structurel. En même temps, l'on peut observer la persistance de pratiques d'accaparement des richesses et de "privatisation" de l'autorité politique. Il y a assurément là de la matière pour construire une économie politique et morale de la démocratisation. On pourrait ainsi détourner quelque peu le regard des partis politiques pour s'intéresser davantage aux autres formes de représentation démocratique, que sont les groupes d'intérêts de classe, sectoriels et professionnels, et analyser la signification et/ou la vacuité de la démocratie en ces "*temps de désenchantement idéologique généralisé*"⁷¹ et de précarité économique.

Néanmoins, en dépit de toutes les déceptions et ambiguïtés du jeu politique, la démocratie multipartisane apparaît pour le moment comme la procédure la plus crédible pour légitimer les gouvernements. Au Sénégal en tout cas, le théâtre auquel se livrent les acteurs politiques n'est ni une comédie de mauvais aloi ni une vaine tentative de simple survie de la classe dirigeante. Les stratégies du pouvoir comme de l'opposition, quoi-

⁶⁹ Achille MBEMBE, op.cit., p.169.

⁷⁰ Voir Jean-François WERNER, Marges, sexe et drogues à Dakar. Enquête ethnographique. Préface de Abdoulaye-Bara Diop, Paris, Karthala/ ORSTOM, 1993.

⁷¹ Danilo ZOLO, Democracy and Complexity. A Realist Approach, transl. From the Italian by David McKie, Cambridge, Polity Press, 1992, p.177.

qu'imparfaites, traduisent une volonté réelle d'enraciner la démocratie. N'assiste-on pas au difficilement accouchement de la liberté plurielle, malgré les fréquentes manigances de la ruse unitaire ? L'habileté et l'imagination des hommes politiques sauront-elles faire de la démocratie l'unique jeu ? C'est sans doute à ce prix que la construction démocratique se consolidera dans les institutions publiques et rapprochera davantage les partis des citoyens. Mais, c'est là un travail de longue haleine.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[Retour à la table des matières](#)

BAYART, Jean-François, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

CONAC, Gérard (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993.

COULON, Christian, "Senegal : the development and fragility of semi-democracy", in DIAMOND, Larry, LINZ, Juan J., LIPSET, Seymour Martin (eds), *Democracy in Developing countries, vol .II : Africa*, London, Adamantine Press Limited ; Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1988, pp. 141-171 ; trad. française par Brigitte Délorme et Bernard Vincent, in *Les pays en développement et l'Expérience de la Démocratie*, Paris, Nouveaux Horizons, 1993, pp.603-654.

COULON, C. et O'BRIEN, Donal B. Cruise, "Senegal", in O'BRIEN, D.B.Cruise, DUNN, John and RATHBORNE, Richard, *Contemporary West African States*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, pp.145-164.

DAHL, Robert, *Polyarchy : Participation and Opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971.

- DESOUCHES, Christine, *Le Parti Démocratique Sénégalais. Une opposition légale en Afrique*, Paris, Berger-Levrault, 1983.
- DIAW, Aminata, *Démocratisation et logiques identitaires en acte. L'invention de la politique en Afrique*, Dakar, CODESRIA (Série "Monographies"), 1994.
- DIOP, Momar C. et DIOUF, Mamadou, *Le Sénégal sous Abdou Diouf. Etat et société*, Dakar, Codesria ; Paris, Karthala, 1990.
- _____ "Léopold Sédar Senghor, Abdou Diouf et après", in *Année africaine* 1989, pp. 18-215.
- DIOP, Momar Coumba (dir.), *Sénégal. Trajectoires d'un Etat*, Dakar, Codesria ; Paris, Karthala, 1992.
- DIOUF, Makhtar, *Sénégal, les ethnies et la nation*, UNRISD - Forum du Tiers-Monde (Dakar) ; Paris, L'Harmattan, 1994.
- DONEGANI, Jean-Marie et SADOUD, Marc, *La Démocratie imparfaite. Essai sur le parti politique*, Paris, Gallimard, 1994.
- DUVERGER, Maurice, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1976, 10^e édition (1951).
- FALL, Ibrahima, *Sous-développement et Démocratie multipartisane. L'expérience sénégalaise*, Dakar, Nouvelles Editions Africaines, 1977.
- FALL, Mar, *L'Etat Abdou Diouf ou le temps des incertitudes*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- FATTON, Robert, *The making of a liberal democracy : Senegal Passive Revolution, 1975-1985*, Boulder, Lynne Rienner, 1987.
- FATTON, Robert, *Predatory Rule : State and Civil Society in Africa*, Boulder and London, Lynne Rienner Publishers, 1992.
- HESSELING, Gerti, *Histoire politique du Sénégal. Institutions, droit et société*, Paris, Karthala ; Leiden, Afrika-Studiecentrum, 1985.
- KANTE, Babacar and YOUNG, Crawford, "Governance, Democracy and the 1988 Senegalese Elections", in HYDEN, Göran et BRATTON, Michaël (eds), *Governance and politics in Africa*, Boulder, Lynne Rienner, 1992, pp.57-74.

LY, Abdoulaye, *Les regroupements politiques au Sénégal (1956-1970)*, Dakar, Codesria, 1992.

MORIBA, Magassouba, *L'Islam au Sénégal. Demain les mollahs ? La "question" musulmane et les partis politiques au Sénégal de 1946 à nos jours*, Paris, Karthala, 1985.

NDIAYE, Falilou, PRINZ, Manfred, TINE, Alioune, *Visages publics du Sénégal : 10 personnalités politiques du Sénégal parlent*, Paris, L'Harmattan, 1990.

NZOUANKEU, Jacques Mariel, *Les partis politiques sénégalais*, Dakar, Clairafrique, 1984.

OSTROGORSKI, Mosei, *La démocratie et les partis politiques*, (Nouvelle édition préfacée par Pierre Avril), Paris, Fayard, 1993 (1903).

PANEBIANCO, Angelo, *Political Parties : organization and power*, transl. by Marc Silver, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, 318p

POMBENI, Paolo, *Introduction à l'histoire des partis politiques*, trad. de l'italien par Isabelle Richet, Paris, P.U.F., 1992, 436p.

SARTORI, Giovanni, *Parties and party systems : a framework for analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.

WADE, Abdoulaye, *Un destin pour l'Afrique*, Paris, Karthala, 1989.

ZUCCARELLI, François, *La vie politique sénégalaise*, 2 tomes : 1- 1789-1940 ; 2- 1940-1988, Paris, CHEAM, 1987 et 1988.

Fin du texte